



ETUDE D'IMPACT DU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU GASCOUS

RESUME NON TECHNIQUE

Version avril 2026

Commune de Puylaroque – Communauté de Communes du Quercy
Caussadais – département du Tarn et Garonne

Table des matières

Table des illustrations	3
Table des cartes	3
Table des tableaux	3
1 PREAMBULE.....	4
1.1 Objet de l'étude d'impact	4
1.2 Le photovoltaïque en France	4
1.3 Présentation du demandeur : wpd	4
2 Description du projet	5
2.1 Localisation	5
2.2 Historique et contexte du projet	5
2.3 Les principales caractéristiques du projet	6
3 Etat initial de l'environnement	8
3.1 Diagnostic Milieu physique	8
3.1.1 Climat	8
3.1.2 Topographie	8
3.1.3 Géologie	8
3.1.4 Hydrogéologie	8
3.1.5 Hydrographie	8
3.1.6 Zones inondables	8
3.1.7 Les mares, étangs et plans d'eau	8
3.1.8 Zones humides élémentaires	8
3.1.9 Zones humides caractérisées lors des inventaires de terrain	8
3.1.10 Objectifs du SDAGE 2022-2027, périmètres de gestion intégrée et zonages réglementaires	8
3.2 Diagnostic Milieu humain	9
3.2.1 Contexte socio-économique	9
3.2.2 Agriculture	9
3.2.3 Urbanisme	9
3.2.4 Voies et servitudes	9
3.2.5 Activités de loisirs	9
3.2.6 Historique du site	9
3.2.7 Santé et sécurité	9
3.2.8 Risques naturels et technologiques	9
3.2.9 Périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable	10
3.2.10 Qualité de l'air	10
3.2.11 Emissions sonores	10
3.3 Diagnostic paysager	10
3.3.1 Patrimoine culturel	10
3.3.2 Contexte paysager	10
3.3.3 Ambiance paysagère du site	11
3.3.4 Analyse du paysage rapproché	11

3.3.5 Le périmètre éloigné	11
3.4 Diagnostic écologique	12
3.4.1 Contexte réglementaire	12
3.4.2 Les habitats naturels	12
3.4.3 La flore	12
3.4.4 Faune patrimoniale et habitats d'espèces	12
3.4.5 Fonctionnement écologique du site	14
3.4.6 Synthèse des enjeux du milieu naturel	15
4 Evaluation des impacts du projet	16
4.1 Impacts – Milieu physique	16
4.1.1 Impacts sur le climat – Bilan carbone	16
4.1.2 Impact sur la topographie	16
4.1.3 Impact sur les sols	16
4.1.4 Impact sur les masses d'eau souterraines	16
4.1.5 Impact sur les masses d'eau superficielles	16
4.2 Impacts – Milieu humain	16
4.2.1 Impact sur l'emploi et les retombées locales	16
4.2.2 Impacts sur les activités agricoles	16
4.2.3 Impacts sur les activités de loisirs	16
4.2.4 Impacts sur le trafic routier	16
4.2.5 Raccordement au réseau électrique	16
4.2.6 Impacts du projet sur la santé	16
4.2.7 Impacts du projet sur la sécurité	17
4.2.1 Impacts sur la circulation aérienne	17
4.3 Impacts – Paysage et patrimoine culturel	17
4.3.1 Impacts sur le paysage « perçu » et « vécu »	17
4.3.1 Impacts sur le paysage de loisirs	17
4.3.1 Impacts sur le paysage culturel	17
4.4 Impacts – Milieu naturel	17
4.4.1 Impacts en phase travaux	17
4.4.2 Impacts en phase exploitation	18
4.5 Les impacts cumulés avec d'autres projets connus	19
4.6 Les impacts sur les sites Natura 2000	19
5 Mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts négatifs du projet et impacts résiduels	20
5.1 Mesures d'évitement	20
5.2 Mesures de réduction	20
5.3 Mesures d'accompagnement	20
5.4 Coûts des mesures environnementales	22
5.5 Effets attendus des mesures d'évitement et de réduction à l'égard des impacts du projet	22

**6 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L’AFFECTATION DES SOLS DEFINIE PAR LE DOCUMENT
D’URBANISME OPPOSABLE ET ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES 30**

Table des illustrations

Figure 1 : Présence internationale du groupe wpd	4
Figure 2 : Fonctionnement générale d'une centrale photovoltaïque (Loir-et-Cher-Gouv, s.d.)	6
Figure 3 : Plan de masse du projet au 09/12/2025	6
Figure 4 : Localisation du projet au regard de l'Aléa retrait-gonflement des argiles.....	9
Figure 5 : Synthèse schématique du Causse de Caylus © Agence Bertrand FOLLEA – Claire GAUTIER, paysagistes DPLG.....	10
Figure 6 : Pelouses, mésobromion et fourrés identifiés sur site © ETEN Environnement	11
Figure 7 : Vues sur le site depuis la RD 20 au printemps (à gauche) et en hiver (à droite) © ETEN Environnement	11
Figure 8 : Vue sur le site depuis le Nord-Est © ETEN Environnement.....	11
Figure 9 : Vue actuelle (à gauche) et projetée sur la centrale solaire (à droite) depuis le chemin venant de Foury, longeant la partie Sud du site © 3D vision	17
Figure 10 : Vue actuelle (à gauche) et projetée sur la centrale solaire (à droite) depuis le chemin central, vers le Nord © 3D vision	17

Table des cartes

Carte 1 : Carte de localisation du projet.....	5
Carte 2 : Patrimoine culturel	10
Carte 3 : Habitats naturels et anthropiques	12
Carte 4 : Faune patrimoniale et habitats d’espèces et légende associée.....	14
Carte 5 : Fonctionnalités écologiques identifiées sur le site d’étude	15
Carte 6 : Synthèse des enjeux du milieu naturel	15
Carte 7 : : Impacts du projet sur les habitats naturels et anthropiques	18
Carte 9 : Plan de masse et impacts sur les habitats d’intérêt communautaire	19
Carte 11 : Emplacement de la haie à renforcer.....	20
Carte 12 : Localisation des parcelles concernés par la mesure d’accompagnement	21

Table des tableaux

Tableau 1 : Synoptique du projet photovoltaïque de Puylaroque.....	6
Tableau 2 : Synthèse des risques au niveau du projet	9
Tableau 3 : Coûts des mesures environnementales du projet	22
Tableau 4 : Calendrier des coûts des mesures mises en œuvre.....	22
Tableau 5 : Effet attendus des mesures d’évitement et de réduction	23

1 PREAMBULE

1.1 Objet de l'étude d'impact

L'étude d'impact est un document réglementaire que le porteur de projet doit établir avant de réaliser son aménagement. Ce document consiste, premièrement, en une analyse de l'état initial de l'environnement (milieu physique, milieu humain, paysage, milieu naturel) au niveau de la zone impactée par le projet. Suite à cela, les incidences du projet sur l'environnement sont évaluées puis des mesures environnementales visant à éviter, réduire ou compenser les impacts sont proposées. La puissance prévisionnelle du projet de parc solaire photovoltaïque au sol du Gascous - Puylaroque sera de 29,3 MWc. **Le projet est donc soumis à la procédure d'évaluation environnementale.**

Ce document correspond à la procédure d'évaluation environnementale que le maître d'ouvrage intègre dans la conception de son projet.

Le présent document est le **résumé non technique de l'étude d'impact**. Il correspond à une synthèse de l'étude d'impact concentrée et vulgarisée afin de permettre à tous de comprendre le projet, les enjeux du secteur et les mesures mises en place.

Pour plus d'informations : 2.1. Le cadre juridique et réglementaire p.11 de l'étude d'impact.

1.2 Le photovoltaïque en France

Pour limiter l'impact du changement climatique, l'Union européenne s'est fixé une feuille de route long terme avec pour objectif de réduire de 80 à 95 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050. Pour ce faire, la France s'est engagée à réduire ses émissions de GES qui trouvent leur origine dans la consommation d'énergies fossiles.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de réduire la consommation des énergies les plus carbonées et de **développer la production d'énergies renouvelables bas carbone**. Le photovoltaïque est la source de production qui a le plus progressé ces dernières années ; tendance qui devrait se poursuivre compte tenu de la compétitivité du coût de l'électricité produite. Ces actions permettront d'améliorer la qualité de l'air aussi bien pour la biodiversité que la santé des personnes. Elles présenteront également un intérêt économique : en réduisant notre dépendance aux importations, augmentant les retombées économiques locales sur tout le territoire française grâce à la diversification et la décentralisation des productions d'énergie renouvelables et enfin permettre la production d'une énergie à un prix compétitif.

C'est dans le cadre de cette dynamique que s'inscrit le développement des activités solaires du groupe wpd, et particulièrement le projet du Gascous. En effet, dans un contexte local de rareté du foncier urbanisé ou dégradé, ce site naturel aux enjeux de biodiversité et de paysages jugés faibles à modérés mais également non valorisés par des activités agricoles répond bien aux objectifs.

1.3 Présentation du demandeur : wpd

Producteur indépendant d'électricité d'origine renouvelable depuis 1996, le groupe wpd a construit plus de 6 600 MW de production électrique d'origine renouvelable et emploie aujourd'hui plus de 4 000 personnes dans 31 pays. Le groupe wpd développe, finance, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables dans le plus grand respect de l'environnement, en intégrant très en amont les associations de protection de l'environnement, les acteurs socioéconomiques et la population.

Afin de compléter son portefeuille d'activités liées aux énergies renouvelables, wpd a décidé, en 2016, d'élargir son champ d'action et en particulier le développement de grandes centrales photovoltaïques au sol. Le groupe wpd exploite déjà une vingtaine de projets photovoltaïques à Taïwan et en Allemagne pour une capacité totale de 3,235 MW et détient un portefeuille de projets solaires en cours de développement équivalent à 7 360 MW.



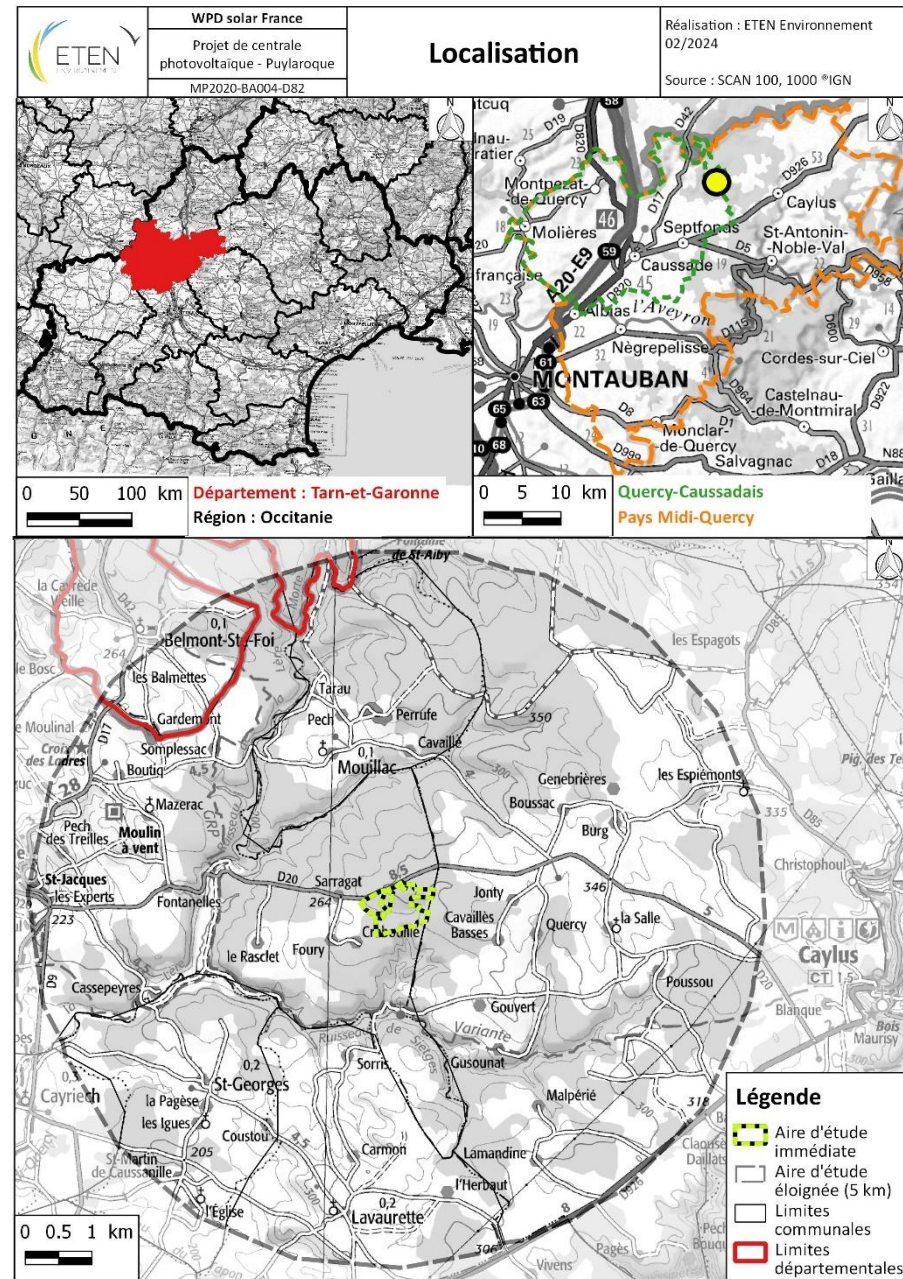
Figure 1 : Présence internationale du groupe wpd

wpd Solar France est actif depuis 2017 et s'attache à développer, construire, financer et exploiter des projets solaires au sol, en étroite concertation avec les élus et les populations locales. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de projets en cours de développement supérieur à 1 400 MW équivalent à plus de 100 projets, dont les premiers projets devraient voir le jour à horizon 2024.

2 Description du projet

2.1 Localisation

Le projet concerne l'installation d'une centrale solaire au sol de 28,1 ha (surface clôturée) réparties en 4 entités ou zones de développement. Ce parc photovoltaïque d'une puissance installée de 29,3 MWc est développé sur une emprise maîtrisée d'un peu plus de 44 ha et située à Puylaroque au lieu-dit le Gascous dans le département du Tarn-et-Garonne (82 – région Occitanie).



Carte 1 : Carte de localisation du projet

2.2 Historique et contexte du projet

Plusieurs critères techniques, environnementaux, paysagers et réglementaires doivent être réunis lors du choix du site d'implantation d'un parc solaire pour en assurer sa faisabilité et sa viabilité :

- Une bonne irradiation ;
- Un terrain d'une superficie suffisante pour accueillir un parc photovoltaïque ;
- Une faible visibilité ;
- Une topographie relativement plane avec une bonne exposition au Sud et une absence de masque ;
- La proximité d'un poste électrique à la capacité suffisante pour le raccordement du parc photovoltaïque ;
- Un PLU compatible pour le solaire ;
- Un site hors des réserves naturelles, des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 ;
- Un site hors des périmètres de protection des monuments historiques et des sites classés.

Le projet de Puylaroque participe pleinement à la dynamique d'accroissement des énergies renouvelables en France et réunit tous les critères cités ci-dessus. Ce site a été identifié fin 2019 par un chargé de développement local à la suite d'une intense prospection de terrains artificialisés ou dégradés, notamment de carrières, étant entendu que les surfaces en friche sur le secteur sont quasi-inexistantes.

Le site du Gascous à Puylaroque constitue le premier projet en développement de la société wpd solar France dans le Tarn et Garonne (82).

Bien que distant du poste source de Saint Antonin (16 km) ou de Caussade et Lalbenque (20 km), ce secteur présente en effet plusieurs intérêts :

- Une bonne irradiation, une pente faible et orientée vers le Sud ;
- Un périmètre d'études de ~ 50 ha ;
- Un secteur de Causses isolé de l'urbain ;
- Une initiative datant de 2010 qui n'avait pas soulevé d'opposition de principe (DDT, communes) ;
- Un des rares espaces hors périmètre de protection et d'inventaires dans ce secteur et hors Périmètre de Protection Immédiat et Rapproché de champs de captation ;
- Des carrières en activité pour encore plus de 20 ans ;
- Une faiblesse des opportunités sur parkings et friches (moins de 84 MWc disponibles sur le 82 selon l'ADEME) ;
- Un site non cultivé et impropre à la culture (peu de terres végétales et de couches arables) ;
- Pas de fonciers équivalents dans le secteur ;
- Un site en zone ZNc de la carte communale.

2.3 Les principales caractéristiques du projet

Une centrale photovoltaïque classique est constituée de divers équipements électriques permettant la production d'énergie électrique. Schématiquement, les modules photovoltaïques génèrent un courant électrique lorsqu'ils sont soumis à un rayon lumineux. Ce courant continu, DC, est acheminé par câbles jusqu'aux onduleurs. Ces derniers se chargent de la conversion du courant continu en courant alternatif (monophasé ou triphasé), AC. Il faut un dernier équipement, le poste de transformation basse tension, qui élève la tension du courant sur la référence du réseau électrique raccordé, c'est-à-dire en haute-tension. Ensuite, comme l'énergie électrique a été modulée pour correspondre au réseau électrique local, elle peut être injecté au niveau du poste de livraison. Cet équipement permet de connecter et reconnecter la centrale sur le réseau de distribution, mais aussi de comptabiliser l'énergie produite par la centrale solaire.

Le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque est schématisé dans la figure ci-dessous :

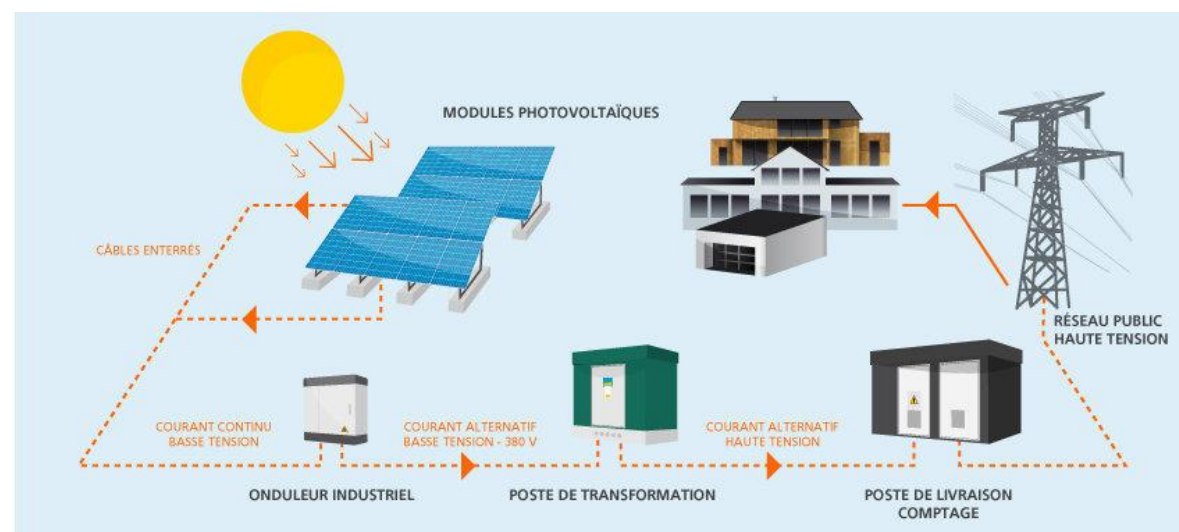


Figure 2 : Fonctionnement générale d'une centrale photovoltaïque (Loir-et-Cher-Gouv, s.d.)

Les principes d'aménagement retenus pour le projet de Puylaroque tels qu'intégrés à la présente évaluation environnementale sont les suivants :

- Tables H6 avec un angle de 20°; inter rangée de 2 m ;
- Piste lourde empierrée ;
- Piste légère stabilisée (4,5 m) ;
- Recul des modules photovoltaïques de 5 m par rapport aux murets ;
- Recul de 15 m par rapport à la départementale D20 et conservation d'une trame arborée pour le paysage ;
- Conservation d'une trame arborée sur la partie Ouest du site pour le paysage.

Tableau 1 : Synoptique du projet photovoltaïque de Puylaroque

Synoptique du projet		
Emprises du projet	Emprise cadastrale	44,25 ha
	Emprise projet	28,35 ha
	Emprise clôturée	28,10 ha
Surface du projet	Surface des modules	146 857 m ²
	Surface projetée des modules	138 000 m ²
	Surface de bâtiments techniques	289 m ²
	Surface de pistes	4,24 ha
	Surface de citerne	206 m ²
Energie et Puissance	Puissance installée	29,3 MWc
	Puissance MVA en sortie d'onduleur	24,4 MVA
	Puissance MVA injectée au réseau	24,4 MVA
	Production annuelle moyenne estimée	32,67 GWh/an
Tables photovoltaïques	Modules	Bifaciaux Monocristallin
	Structures	6 panneaux en paysage
Raccordement	Longueur de raccordement	19 km
	Niveau d'injection sur le réseau	HTA - 20 kV
	Type de raccordement	Double antenne - souterrain

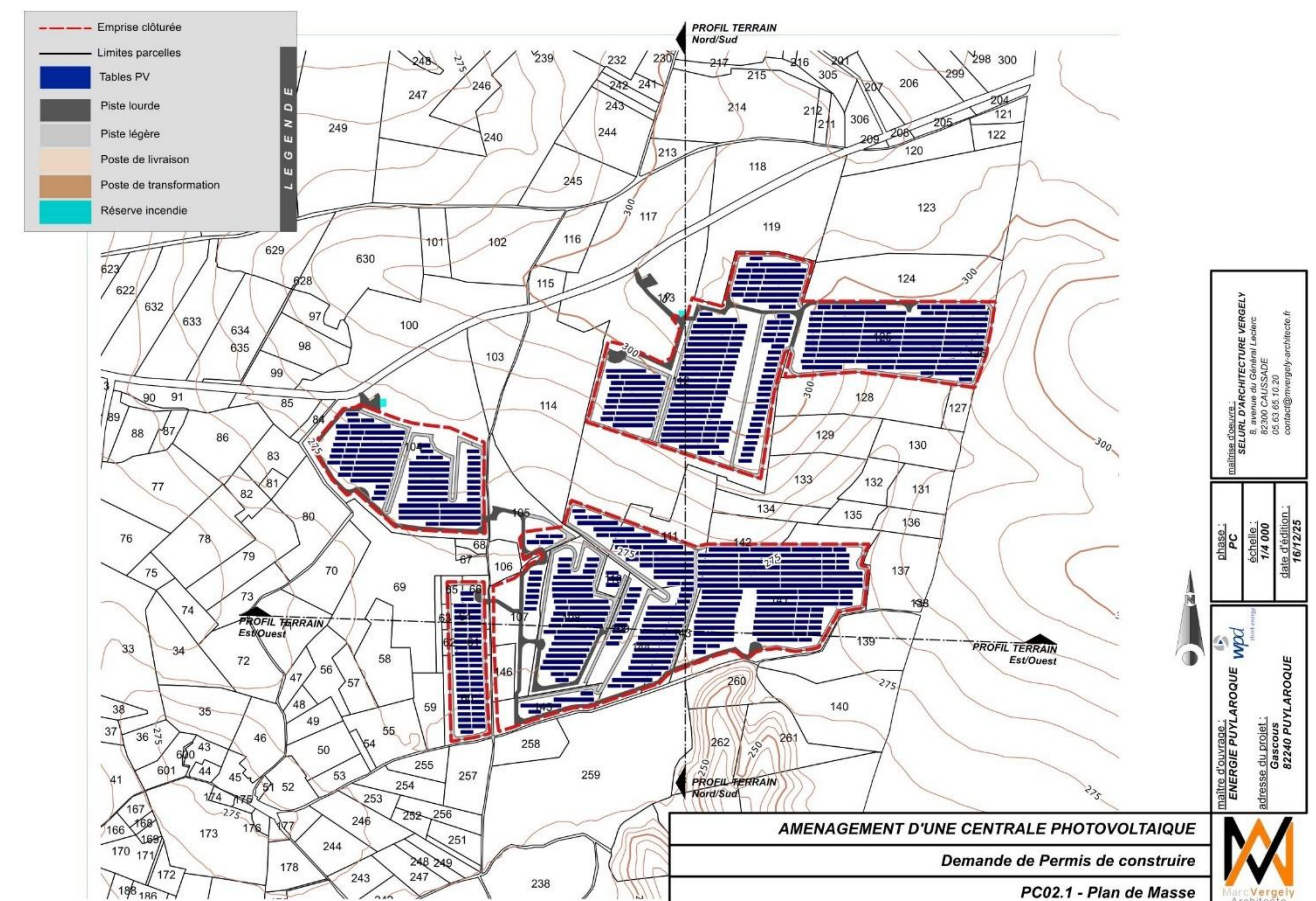


Figure 3 : Plan de masse du projet au 09/12/2025

Phase chantier

Le propriétaire loue ses terres à la société wpd via un bail emphytéotique rural pour la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque. Environ 50 personnes auront à travailler simultanément sur le chantier. Une base vie sera provisoirement installée durant la construction. La durée de chantier ne devrait pas excéder 6 mois.

Trois phases principales, se divisant en plusieurs opérations, sont ainsi répertoriées. Il s'agit de :

- La phase de préparation du site (pose des clôtures, préparation du terrain, ...) ;
- La phase de montage des structures photovoltaïques (préparation des chemins de câbles enterrés, pose des matériels, mise en place des locaux techniques, ...) ;
- La phase de raccordement.

Phase exploitation

La durée de fonctionnement d'un parc est estimée à 20 ans à compter de sa mise en service et pourra être prolongée en fonction du déroulement des 20 premières années.

Par la suite, un renouvellement du parc (repowering) peut être envisagé en fonction des souhaits du propriétaire quant à la destination du terrain en question et des opportunités offertes par les nouvelles technologies. wpd Solar France mettra son expertise dans ce domaine au service du propriétaire et de la collectivité pour décider de la meilleure option.

Phase de démantèlement

Enfin, le démantèlement de la centrale et la remise en état du terrain sont prévus dans les conditions du bail. Lors du démantèlement, tous les composants du parc seront démontés et seront acheminés, après tri sélectif, vers les filières de retraitement et/ou de récupération des plus proches.

Pour plus d'informations : 4.3. Les principales caractéristiques du projet p.32 de l'étude d'impact

3 Etat initial de l'environnement

3.1 Diagnostic Milieu physique

3.1.1 Climat

La commune de Puylaroque est située dans le département du Tarn-et-Garonne en frontière avec le département du Lot. Le climat qui caractérise le site est un climat de transition entre le climat océanique et les climats de montagne semi-continentale. Le secteur de Puylaroque est marqué par un climat humide et doux. Les vents sont faibles et le risque de tempête est très faible. Les conditions d'ensoleillement du site concerné par le projet sont de véritables atouts pour le photovoltaïque. L'exposition du site à la foudre est faible.

3.1.2 Topographie

La pente est modérée sur le site mais la topographie est relativement homogène. La topographie générale du site est favorable à l'implantation du projet.

3.1.3 Géologie

Le site prend place sur deux formations géologiques qui sont des formations calcaires.

3.1.4 Hydrogéologie

Une des masses d'eau est libre, il s'agit de la masse d'eau (FRFG037) Calcaires des Causses du Quercy BV Aveyron. La masse d'eau souterraine libre subit une pression diffuse significative pour les produits phytosanitaires. Son état quantitatif et chimique sont cependant jugés bon.

3.1.5 Hydrographie

Le site d'étude est localisé dans les zones hydrographiques :

- « La Lère Morte du confluent du Sietges au confluent du Cande » (O581) ;
- « La Lère Morte de sa source au confluent du Sietges » (O580).

Le site d'étude n'est concerné par aucun cours d'eau. Le cours d'eau le plus proche est le Ruisseau de Sietges (O5810500) situé à 1,2 km au Sud de l'aire d'étude.

La masse d'eau superficielle « La Lère de sa source au confluent du Cande » FRFR194B » » subit des pressions liées aux rejets de macropolluants des stations d'épurations et à des altérations de la continuité du cours d'eau. L'état écologique de cette masse d'eau est moyen. La seconde masse d'eau « Ruisseau de Sietges » FRFR194B_2 » » ne subit pas de pression significative et a donc un état écologique bon.

3.1.6 Zones inondables

La commune de Puylaroque n'est pas soumise au risque d'inondation.

3.1.7 Les mares, étangs et plans d'eau

Aucun plan d'eau n'est recensé au sein des aires d'études rapprochée et éloignée.

3.1.8 Zones humides élémentaires

Aucune zone humide élémentaire n'est recensée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans l'emprise du projet. L'expertise pédologique et floristique confirme l'absence de zone humide au niveau du site d'étude.

3.1.9 Zones humides caractérisées lors des inventaires de terrain

Deux critères permettant d'identifier les zones humides :

- Via la végétation, on parle alors de zones humides floristiques ;
- Via la pédologie, on parle alors de zones humides pédologiques (relatives aux sols).

Critère floristique

Aucun habitat naturel caractéristique des zones humides floristiques n'a été identifié sur le site et aucun relevé phytosociologique (étude des communautés végétales) n'a révélé une végétation caractéristique des zones humides.

Critère pédologique

Aucun sondage pédologique n'est caractéristique de zones humides.

3.1.10 Objectifs du SDAGE 2022-2027, périmètres de gestion intégrée et zonages réglementaires

	Type	Libellé
SDAGE 2022-2027	UHR (Unités hydrographiques de référence)	Aveyron (Tarn5)
	ZPF (Zones à préserver pour leur utilisation future en eau potable)	Non concerné
	ZOS (Zones à Objectifs plus Stricts)	Non concerné
Périmètre de gestion intégrée	Contrats de milieu	Concerné : Aveyron Aval-Lère (R023)
	PGE (Plans de Gestion des Etiages)	Concerné : LERE (18)
	SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)	Non concerné
Zonages réglementaires	AAC (Aires d'Alimentation de Captages prioritaires)	Non concerné
	ZRE (Zones de Répartition des Eaux)	Concerné : ZRE8201
	SPC (Prévisions des Crues)	Concerné : Tarn-Lot (1533)
	Zones sensibles	Concerné : L'Aveyron et ses affluents (05011)

Pour plus d'informations : 6.2. Diagnostic Milieu physique p.59 de l'étude d'impact.

3.2 Diagnostic Milieu humain

3.2.1 Contexte socio-économique

Le projet est localisé sur la commune de Puylaroque (82). Les données démographiques de la commune de Puylaroque révèlent une faible attractivité de la commune. Le contexte démographique dénote une faible pression foncière sur cette commune.

Le projet s’intègre dans un territoire au peuplement hétérogène, la majorité des logements étant situés à l’Ouest de la commune, soit en dehors de l’aire d’étude. Le site est situé à l’Est de Puylaroque en milieu rural, au sein du Causse de Caylus. Le projet n’a pas de vocation économique associée.

Le tourisme sur la commune de Puylaroque est peu développé, bien qu’il y soit retrouvé de petits monuments et des circuits de randonnée.

3.2.2 Agriculture

Sur l’emprise du projet le potentiel agronomiques des sols est jugé très faible. En outre, le projet ne fait l’objet d’aucune valorisation agricole depuis plus de 25 ans.

3.2.3 Urbanisme

La carte communale autorise le projet d’une centrale photovoltaïque au sol.

3.2.4 Voies et servitudes

Le site est accessible depuis la départementale D20 et des chemins ruraux. Aucune servitude n’est recensée sur l’aire d’étude.

3.2.5 Activités de loisirs

L’utilisation de l’aire d’étude pour la chasse et pour la randonnée représente un enjeu modéré pour le site au vu des parcelles alentours et de sa taille réduite.

3.2.6 Historique du site

L’usage du sol n’a pas significativement évolué depuis 1950. Il est toutefois noté un enrichissement du secteur lié à la déprise pastorale.

3.2.7 Santé et sécurité

Aucune Installation Classée Pour la Protection de l’Environnement (ICPE) n’est recensée sur la commune de Puylaroque. La plus proche est située à 3 km au Sud-Est de l’aire d’étude rapprochée. Il s’agit d’une carrière non classée SEVESO.

Deux sites BASIAS sont recensés sur la commune de Puylaroque. Aucun site pollué n’est recensé à proximité de la zone d’implantation potentielle.

3.2.8 Risques naturels et technologiques

L’aire d’étude est concernée par les risques décrits ci-dessous.

Tableau 2 : Synthèse des risques au niveau du projet

NATURE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE	REMARQUES
Sismicité <i>Georisques.gouv.fr</i>	Aléa très faible	Zone de sismicité de niveau 1 sur la commune
Aléa feu de forêt <i>Georisques.gouv.fr</i>	Non concerné	Aucun aléa feu de forêt recensé sur la commune
Mouvements de terrain <i>Georisques.gouv.fr</i>	Non concerné	Aucun mouvement de terrain recensé sur la commune
Aléa retrait/gonflement d’argiles <i>Georisques.gouv.fr</i>	Fort	Le site est soumis à un aléa fort de retrait-gonflements d’argiles sur sa limite Ouest. La majorité du site n’est pas soumis à cet aléa.
Zone inondable <i>Georisques.gouv.fr</i>	Non concerné	Le site n’est pas concerné par cet aléa
Remontée des eaux de nappe <i>Georisques.gouv.fr</i>	Non concerné	Le site n’est pas concerné par cet aléa
Risques technologiques <i>Georisques.gouv.fr</i>	Non concerné	Le site n’est pas concerné par cet aléa

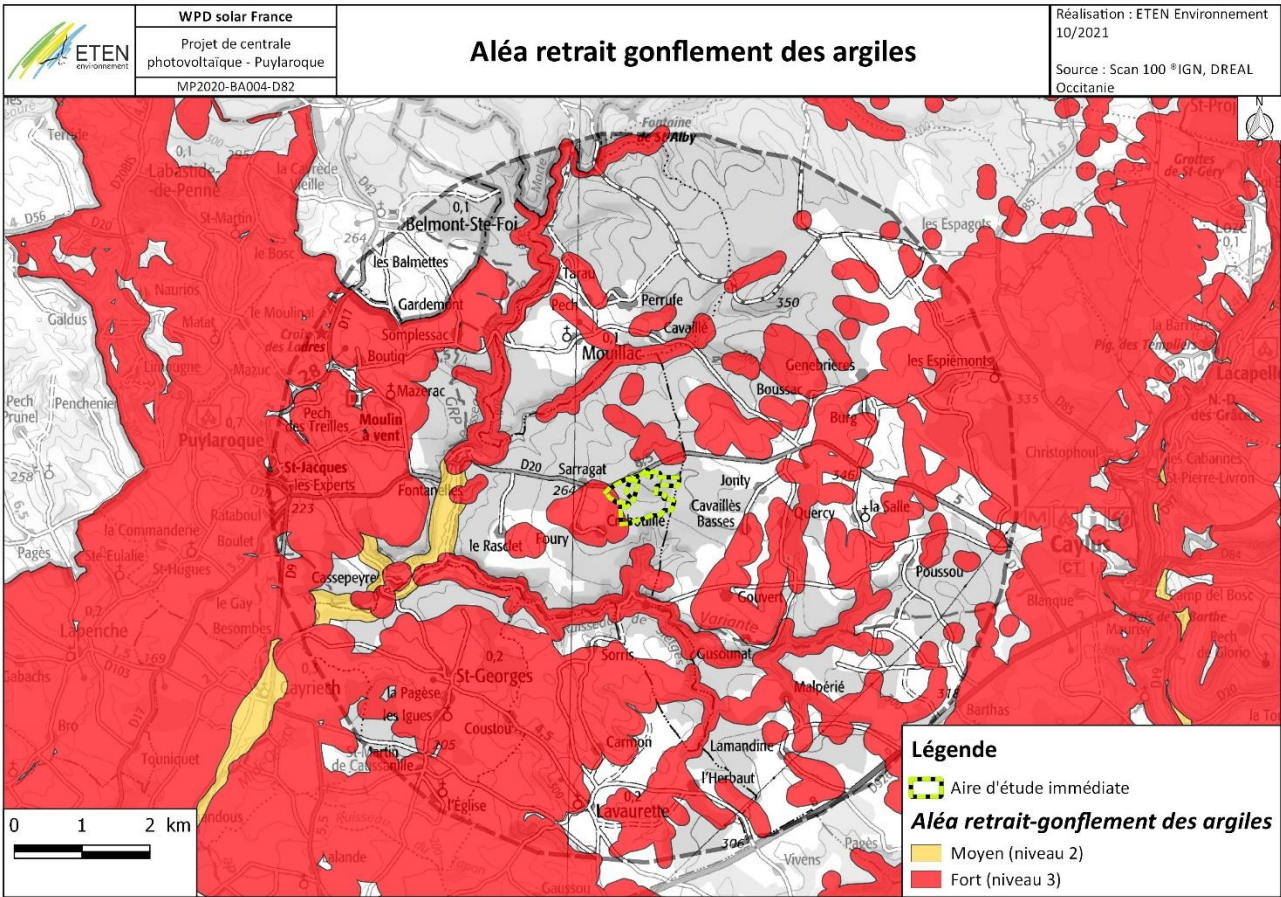


Figure 4 : Localisation du projet au regard de l'Aléa retrait-gonflement des argiles

3.2.9 Périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable

Le site est situé en bordure du périmètre de protection éloigné du captage de Candé. Cette localisation ne présente aucun enjeu pour la protection de la ressource en eau.

3.2.10 Qualité de l'air

La qualité de l'air sur le périmètre d'étude peut être estimée comme bonne mais peut varier ponctuellement avec la présence de parcelles agricoles à l'Ouest et l'utilisation probable de produits phytosanitaires.

3.2.11 Emissions sonores

La plus grande source d'émissions sonores est constituée par la route départementale D20, laquelle est peu fréquentée. Les activités d'extraction et celles du camp militaire de Caylus sont ponctuellement audibles depuis le site. L'ambiance sonore de l'aire d'étude peut être estimée comme bonne.

Pour plus d'informations : 6.3. Diagnostic Milieu humain p.64 de l'étude d'impact.

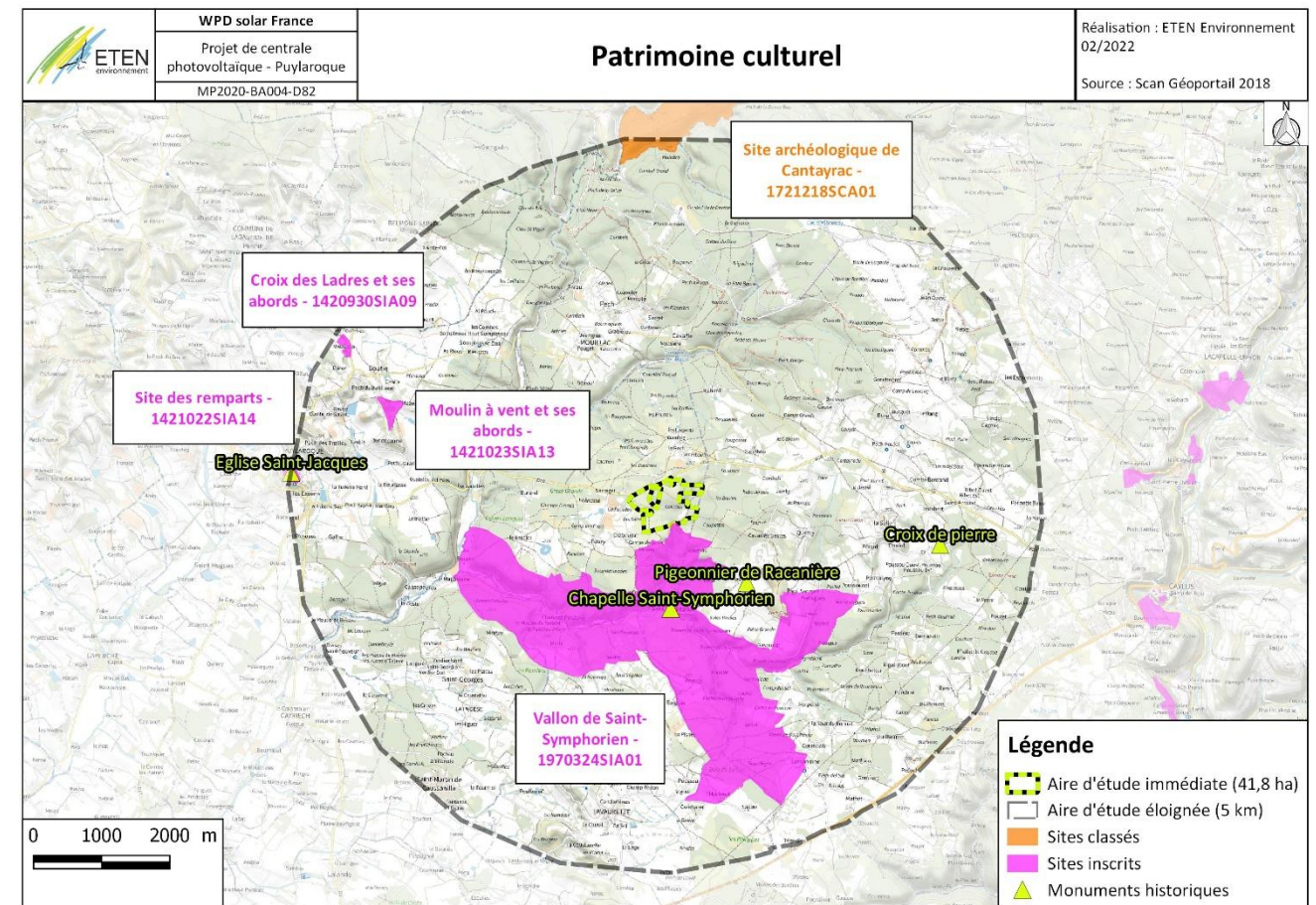
3.3 Diagnostic paysager

3.3.1 Patrimoine culturel

Un site classé est recensé sur l'aire d'étude éloignée. Il s'agit du « Site archéologique de Cantayrac – 1721218SCA01 » situé à 4,6 km de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

Quatre sites inscrits sont présents dans l'aire d'étude éloignée du site. La configuration topographique du site offre des covisibilités lointaines sur 3 de ces sites, l'enjeu associé est modéré. Le site présente une covisibilité immédiate avec le « Vallon de Saint-Symphorien ». Toutefois, étant donné la configuration de ce site inscrit (en contre-bas du projet) et de la couverture végétale masquant le site, l'enjeu associé est modéré.

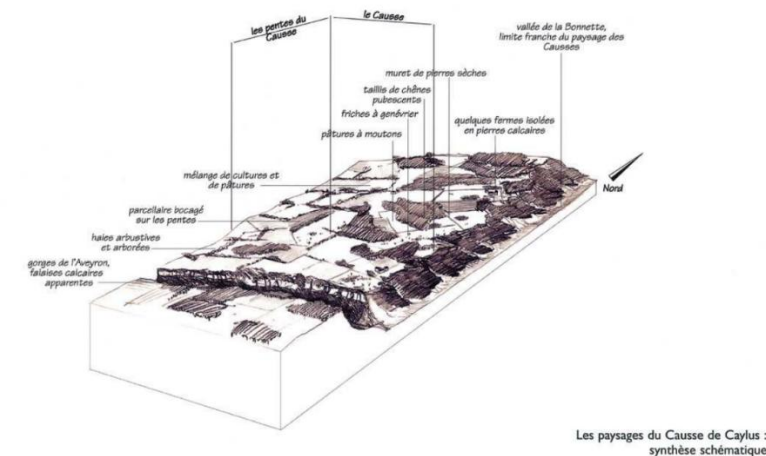
Aucun monument historique n'est recensé sur la zone d'implantation potentielle. Quatre monuments sont identifiés dans l'aire d'étude éloignée. Parmi ces sites, seule l'Eglise Saint-Symphorien est visible depuis certaine partie du site. L'église est située à plus de 5 km des marges ouest du site.



Carte 2 : Patrimoine culturel

3.3.2 Contexte paysager

Le site d'étude est localisé sur l'unité paysagère « Causse de Caylus ». Ce paysage est plat et les milieux ouverts dominant et sont colonisés progressivement par une végétation arbustive (genévriers, chênes pubescents). Le sol calcaire affleure régulièrement, des murets en pierre sèche et des bâtisses imposantes en calcaire accompagnent ce paysage, donnant un aspect « blanchi » au secteur. Des labours de terres rouges viennent compléter ce paysage.



Les paysages du Causse de Caylus : synthèse schématique

Figure 5 : Synthèse schématique du Causse de Caylus © Agence Bertrand FOLLEA – Claire GAUTIER, paysagistes DPLG

3.3.3 Ambiance paysagère du site

Le site est composé d'une alternance de milieux ouverts secs et de boisements dominés par des chênes et est jalonné de nombreux murets et tas de pierres sèches. Des aménagements pour la chasse sont également présents à divers endroits.

Ainsi, le paysage du site est typique du Causse de Caylus et présente, du fait de son bon état de conservation, un enjeu modéré. Toutefois, les murets sont colonisés par la végétation et le site s'enfriche progressivement. Ceci s'explique par le fait que les activités permettant de maintenir le paysage ouvert ont disparu (pastoralisme).



Figure 6 : Pelouses, mésobromion et fourrés identifiés sur site © ETEN Environnement

3.3.4 Analyse du paysage rapproché

Dans l'aire d'étude rapprochée, le site est principalement visible depuis la RD 20 et les chemins de randonnée bordant et traversant le site. Toutefois, une végétation arbustive et arborée longe ces différents axes diminuant drastiquement les covisibilités. Le site demeure visible très ponctuellement depuis certaines trouées et en hiver lorsque les feuilles sont tombées. L'enjeu associé au paysage dans l'aire d'étude rapprochée est ainsi faible.



Figure 7 : Vues sur le site depuis la RD 20 au printemps (à gauche) et en hiver (à droite) © ETEN Environnement

3.3.5 Le périmètre éloigné

Dans l'aire d'étude éloignée, les perceptions du site se cantonnent à l'Ouest, au Sud et au Sud-Ouest. Le village de Puylaroque et les hameaux de Pech des Treilles et Mazerac sont notamment visibles depuis la partie Nord-Ouest sur certains espaces du site et réciproquement. L'éloignement et la végétation sous formes de bois et de haies limitent cependant la vue en diluant le site dans son contexte global. Les autres portions du site ne sont pas ou très peu visibles depuis les alentours.

Depuis les autres hameaux, la végétation et les reliefs du secteur réduisent fortement voire annulent les covisibilités. La sensibilité paysagère est globalement faible dans l'aire d'étude éloignée sauf pour le secteur de Puylaroque ayant une sensibilité modérée.



Figure 8 : Vue sur le site depuis le Nord-Est © ETEN Environnement

Pour plus d'informations : 6.4. Diagnostic paysager p.72 de l'étude d'impact.

3.4 Diagnostic écologique

3.4.1 Contexte règlementaire

Les périmètres réglementaires

Aucun APPB (Arrêté de Protection de Biotope) n'est recensé sur l'aire d'étude immédiate, ni sur l'aire d'étude éloignée. Le projet n'intersecte aucun site Natura 2000. Dans l'aire d'étude éloignée, la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Causse de Gausou et sites proches » - FR7300953 est localisée à environ 1 km au Sud et au Sud-Est de la zone-projet. Le parc naturel régional des Causses du Quercy est présent à 3,6 km de l'aire d'étude immédiate. Aucun espace naturel sensible n'est recensé sur la zone-projet, ni dans l'aire d'étude élargie. L'Espace Naturel Sensible (ENS) le plus proche « Cirque de Labarthe » est localisé sur la commune de Caylus, à 6,7 km au Sud-Est du site.

Les périmètres d'inventaires

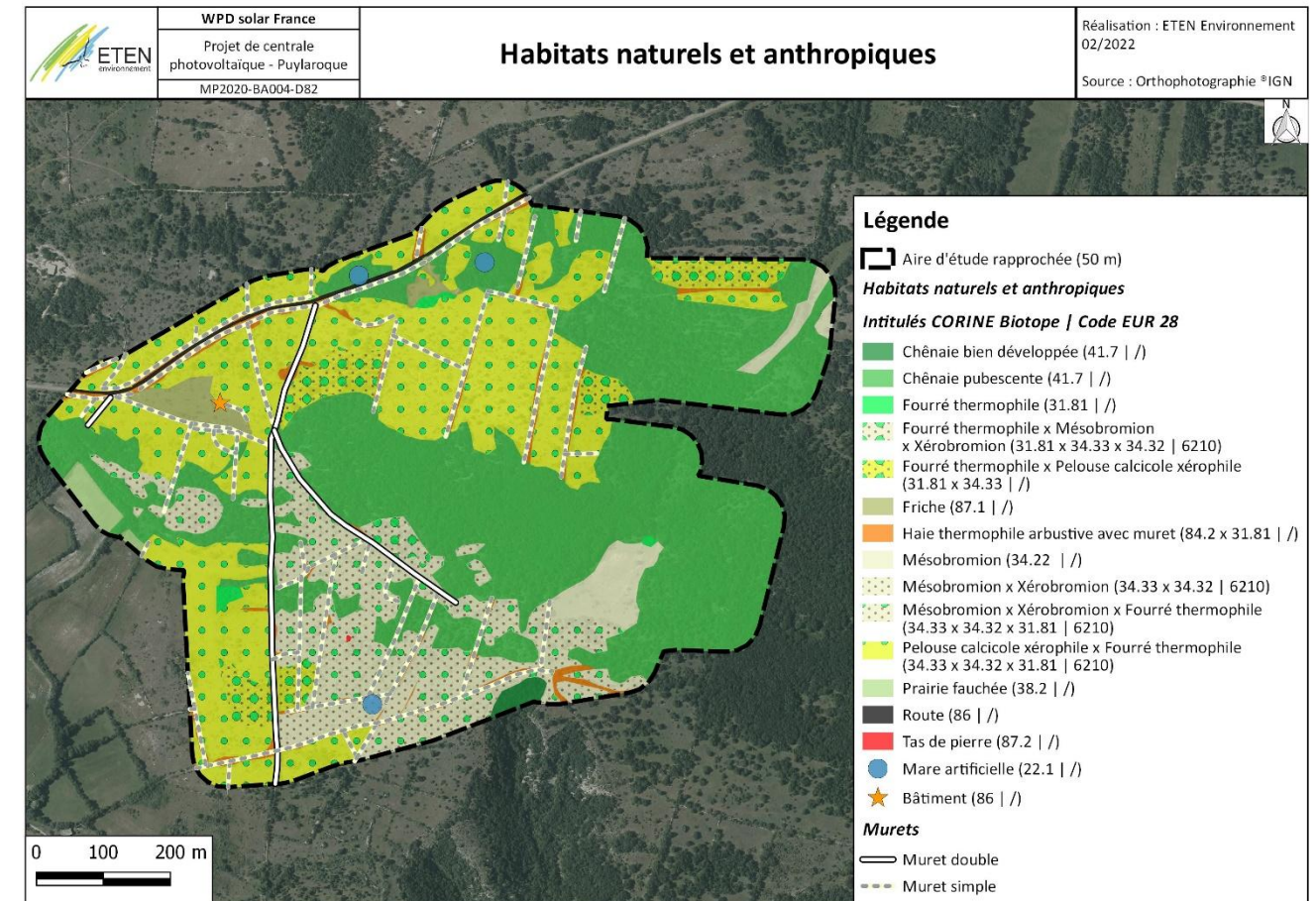
Le site d'étude est contenu dans les périmètres d'inventaires ZNIEFF suivants :

- ZNIEFF type 1 « Vallée sèche de Mouillagol et plateau de Ganiol » – 730010544 ;
- ZNIEFF type 2 « Causse de Caylus, vallée de Sietges et haute vallée de la Lère » - 730010541 – 730010244.

Aucune ZICO n'est identifiée dans l'aire d'étude éloignée.

3.4.2 Les habitats naturels

L'aire d'étude est située en zone naturelle et agricole, avec des milieux ouverts colonisés par de la végétation arbustive. Les fourrés sont très présents sur le site, de même qu'une chênaie développée qui en occupe une grande partie. Un habitat d'intérêt communautaire au sens de la Directive Habitat a été identifié sur le site de Puylaroque, il s'agit du Xérobromion (CCB : 34.32 ; EUR 28 : 6210). Le reste des habitats sont communs.



Carte 3 : Habitats naturels et anthropiques

3.4.3 La flore

Aucune espèce protégée n'a été identifiée sur le site de Puylaroque. Cependant, le site présente un potentiel favorable, au vu des habitats identifiés, pour accueillir la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*) et la Gagée des champs (*Gagea villosa*). Ce sont des espèces protégées qui sont notées comme présentes sur la commune de Puylaroque. De plus, 13 espèces déterminantes ZNIEFF ont tout de même été observées lors de l'étude. Ces espèces ont une valeur patrimoniale notable et méritent donc d'être conservées (limitation de la fauche, évitement de secteurs favorables).

5 espèces exotiques envahissantes ont été identifiées sur le site.

3.4.4 Faune patrimoniale et habitats d'espèces

Les inventaires menés entre juin 2020 et février 2024 ont permis d'inventorier les différents taxons présents ainsi que leur utilisation du site (reproduction, alimentation, transit). Lors de ces expertises, 173 espèces ont été observées.

Les oiseaux

Au total, 58 espèces d'oiseaux ont été dénombrées. Ces oiseaux appartiennent à différents cortèges d'espèces comme celui des milieux ouverts, des milieux forestiers, ou des milieux arbustifs. De nombreuses espèces fréquentent le site pour l'alimentation, notamment des rapaces. La plupart des espèces sont communes voir très communes.

43 de ces espèces sont protégées et quatre d’entre elles présentent un enjeu particulier du fait de leur inscription en Annexe I de la Directive Oiseaux :

- L’**Alouette lulu** ;
- Le **Circaète Jean-le-blanc** ;
- L’**Engoulevent d’Europe** ;
- Le **Milan noir**.

De plus, huit espèces possèdent également un enjeu de conservation du fait de leur statut défavorable sur la liste rouge nationale (LR N) des oiseaux nicheurs de 2016 et celle régionale de 2015 (LR MP) :

- Le **Chardonneret élégant** (« Vulnérable » sur LR N) ;
- Le **Gobemouche noir** (« En danger critique d’extinction » sur LR MP et « Vulnérable » sur LR N) ;
- L’**Hirondelle rustique** (« En danger » sur LR MP) ;
- Le **Pipit farlouse** (« Vulnérable » sur LR N et LR MP) ;
- La **Tourterelle des bois** (« Vulnérable » sur LR N) ;
- Le **Pigeon Colombin** (« Vulnérable » sur LR MP) ;
- Le **Tarin des aulnes** (« Quasi-menacé » sur LR MP) ;
- Le **Verdier d’Europe** (« Vulnérable » sur LR N).

Enfin, trois espèces sont déterminantes ZNIEFF en ex-Midi-Pyrénées (figurent ici celles qui ne cumulent pas les statuts évoqués précédemment) :

- La **Fauvette passerinette** ;
- La **Huppe fasciée** ;
- Le **Petit-duc scops**.

Les mammifères (hors chauve-souris)

Le site est fréquenté par sept espèces communes de mammifères terrestres. L’Ecureuil roux et la Genette commune sont recensées sur la commune dans la bibliographie et utilisent potentiellement les boisements et les fourrés du site. Toutefois, ces deux espèces n’ont pas été inventoriées sur l’aire d’étude.

Les chauves-souris

Concernant les chiroptères, la Pipistrelle commune a été contactée en chasse et en transit. Le détecteur-enregistreur, posé en lisière de boisement, a permis de mettre en évidence la présence de huit espèces ou groupes d’espèces de chauves-souris sur l’aire d’étude :

- La **Barbastelle d’Europe** ;
- Le **Grand rhinolophe** ;
- Le **Minioptère de Schreibers** ;
- Le **Murin à oreilles échancrées** ;

- Le **Murin de Natterer** ;
- La **Pipistrelle commune** ;
- Le complexe **Pipistrelle de Kuhl/Nathusius** ;
- L’ensemble d’espèces des **sérotules**.

L’aire d’étude présente ponctuellement des arbres âgés, potentiellement favorables au gîte estival des chiroptères. Globalement, les boisements présents sont peu âgés et offrent donc des possibilités de gîte estival limitées.

Des falaises rocheuses situées au Sud du site constituent un habitat favorable à certaines espèces, que ce soit pour le gîte estival ou potentiellement pour le gîte hivernal.

Les reptiles

La physionomie du site est très favorable aux reptiles. En effet, le site est composé de fourrés et de boisements alternant avec des milieux ouverts secs (prairies, pelouses). Les murets en pierres sèches et les tas de pierres constituent également des habitats favorables aux reptiles. Un cortège diversifié se développe sur le site. Celui-ci se compose de 5 espèces dont une fortement probable sur le site :

- La **Coronelle girondine** ;
- Le **Lézard à deux raies** ;
- Le **Lézard des murailles** ;
- Le **Lézard ocellé** (présence non avérée, mais très probable) ;
- La **Vipère aspic**.

Les amphibiens

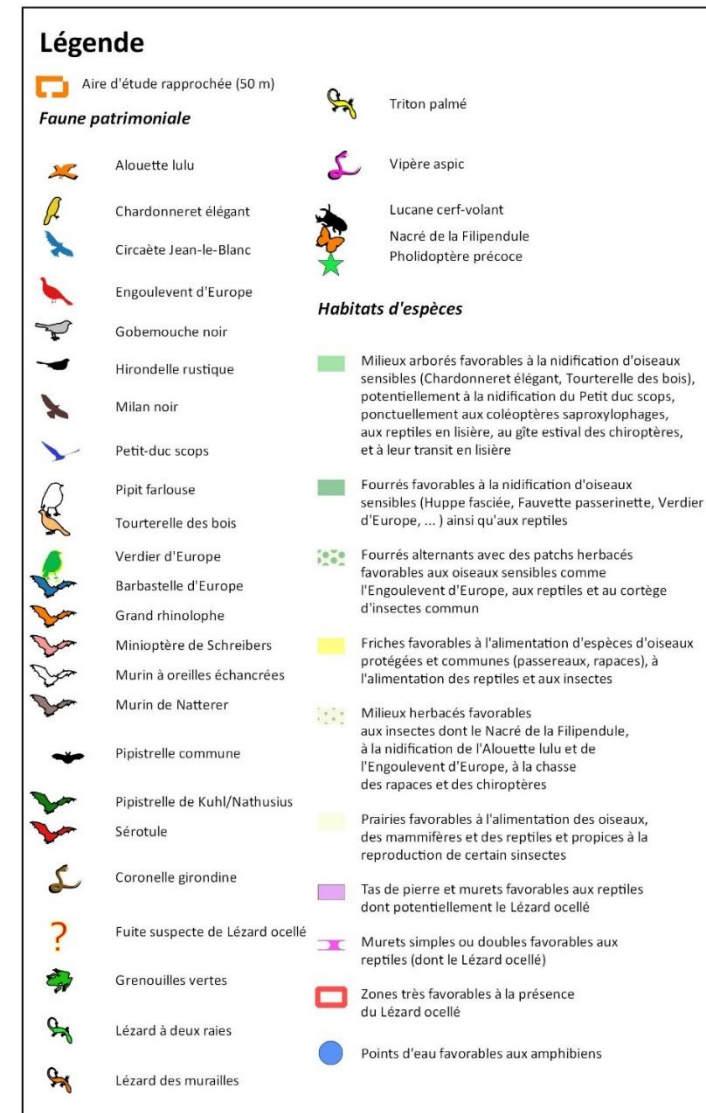
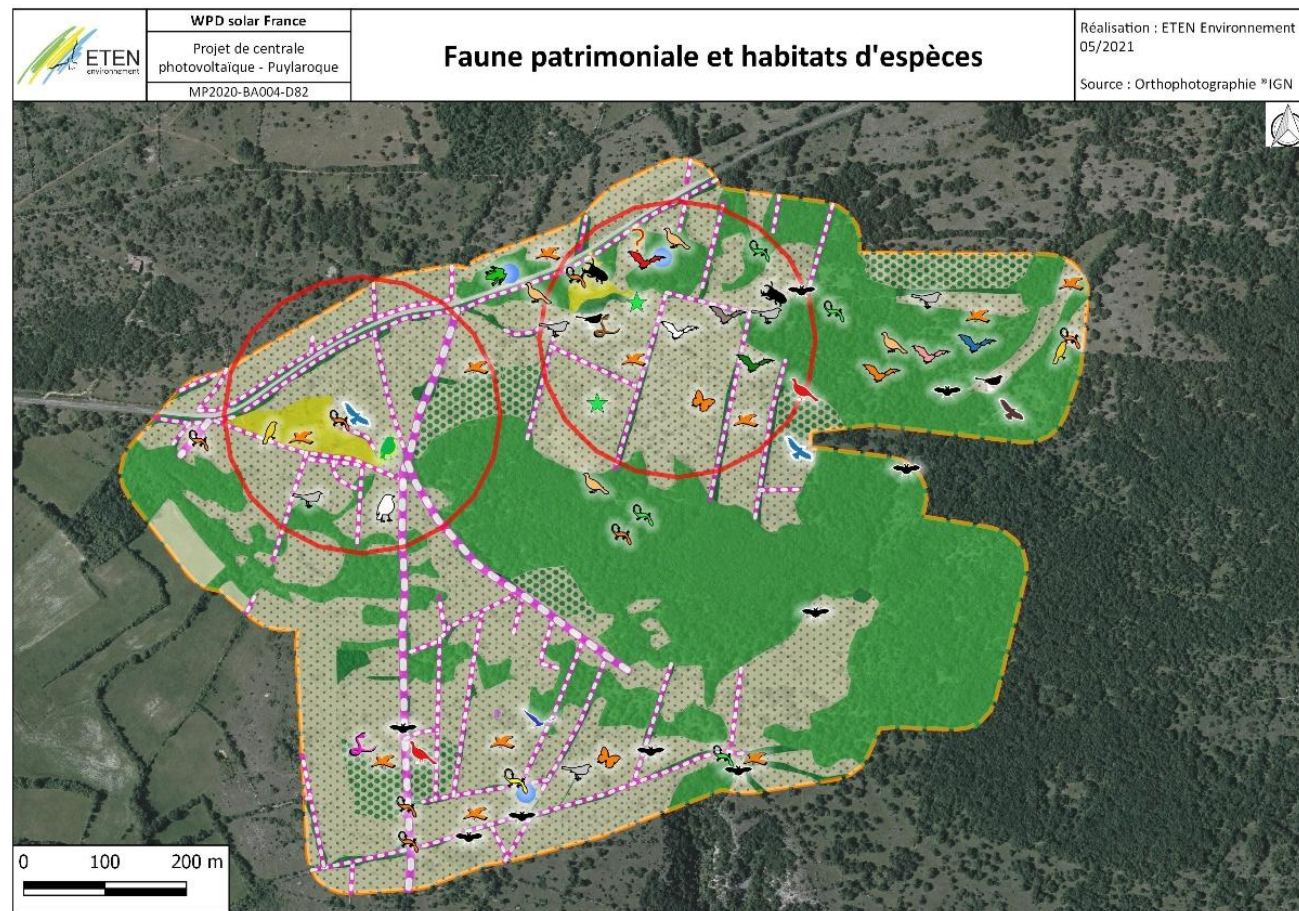
Deux espèces ou groupes d’espèces ont été recensées sur le site : le **Complexe des Grenouilles vertes** et le **Triton palmé**. Les points d’eau présents sur le site correspondent à une mare artificielle non végétalisée au Nord-Est et un point d’eau artificiel au Sud du site.

Les insectes

Le site est propice à un cortège diversifié d’insectes communs. Celui-ci est composé de 66 espèces de papillons dont la **Petite Violette**, le **Collier-de-corail** et la **Mélitée orangée**. 15 espèces d’orthoptères sont également recensées. 3 espèces d’odonates, 3 espèces de coléoptères, 2 espèces de névroptères, 1 espèce d’hémiptère et 2 espèces de dictyoptères complètent ce cortège.

Parmi les insectes inventoriés, le **Lucane cerf-volant** est classé en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore au niveau européen et est également déterminant ZNIEFF en Midi-Pyrénées. Par ailleurs, le **Nacré de la Filipendule** est recensé et il est classé « Vulnérable » sur la Liste Rouge des Rhopalocères d’Occitanie datant de 2019.

La **Magicienne dentelée** est également potentielle au sein des reliquats de pelouse sèche, ces deux dernières espèces étant protégées, l’enjeu est modéré.



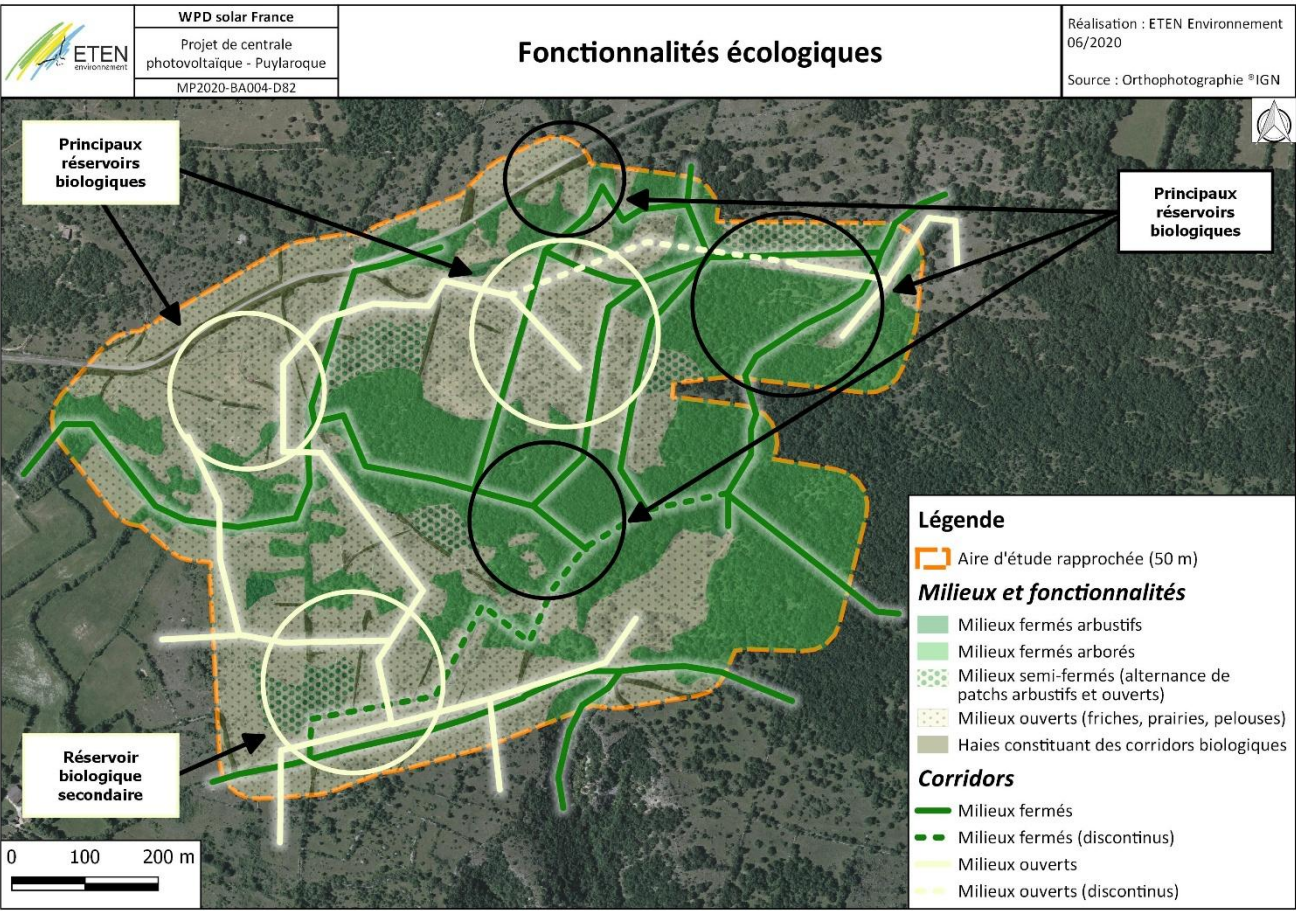
Carte 4 : Faune patrimoniale et habitats d'espèces et légende associée

3.4.5 Fonctionnement écologique du site

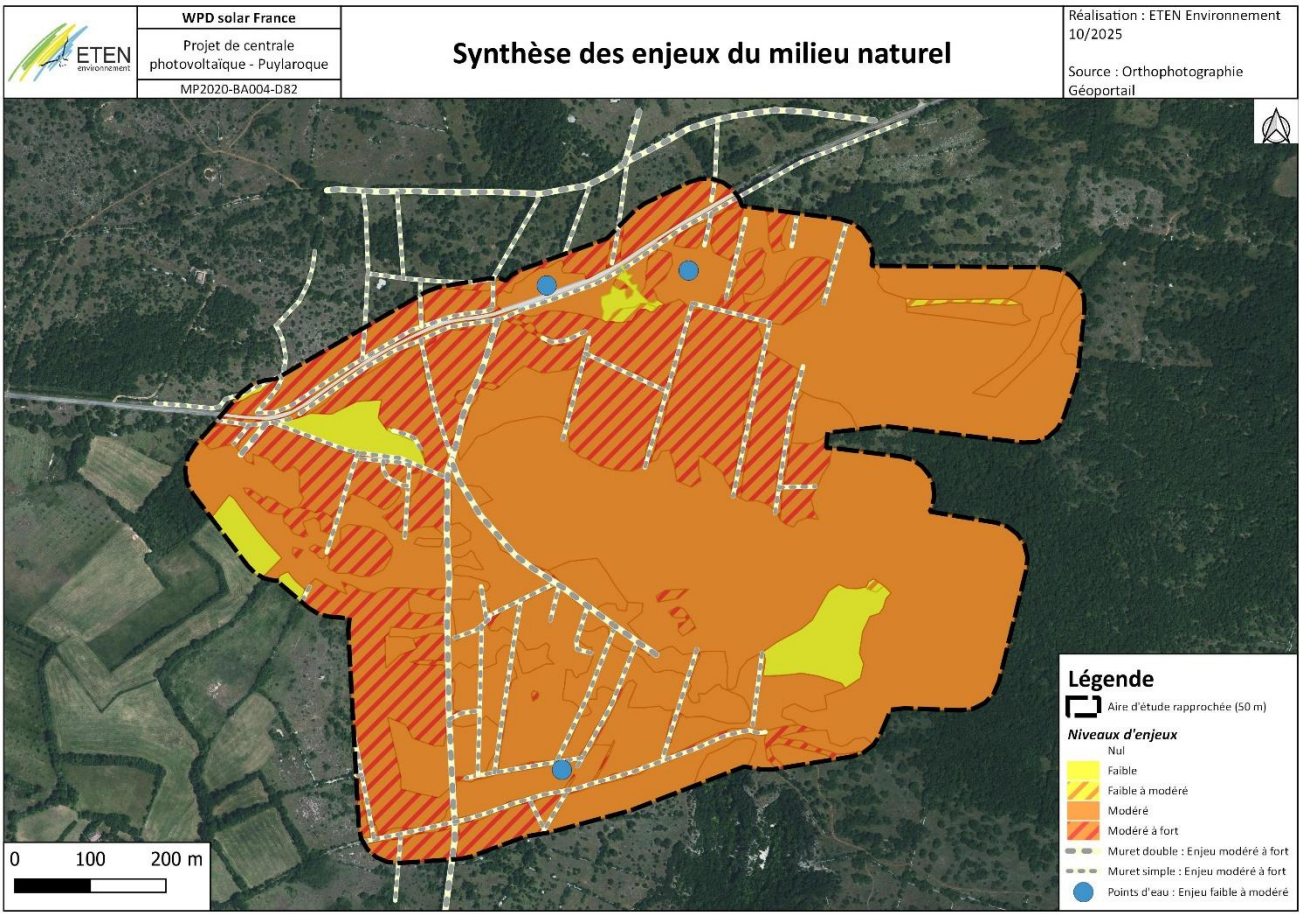
Un important réservoir de biodiversité de milieu boisé borde l'aire d'étude immédiate, de même qu'un réservoir de milieu ouvert.

Quelques corridors écologiques de milieu ouvert connectent plusieurs petits réservoirs biologiques aux principaux réservoirs du secteur.

3.4.6 Synthèse des enjeux du milieu naturel



Carte 5 : Fonctionnalités écologiques identifiées sur le site d'étude



Carte 6 : Synthèse des enjeux du milieu naturel

Pour plus d'informations : 6.5. Diagnostic écologique p.92 de l'étude d'impact.

4 Evaluation des impacts du projet

Dans cette partie, les impacts bruts sont étudiés et évalués à l'échelle de la zone d'étude. Ils permettent d'estimer les impacts d'une implantation maximaliste pour laquelle aucune mesure d'évitement ni de réduction n'ont été mises en œuvre.

4.1 Impacts – Milieu physique

4.1.1 Impacts sur le climat – Bilan carbone

Selon les études menées par wpd, la productivité annuelle d'électricité est estimée à environ 32 670 MWh/an et permettra d'économiser plus de 1 000 T de CO₂ par an. Les impacts du projet sur le climat seront positifs notamment dans un contexte de réchauffement climatique.

4.1.2 Impact sur la topographie

L'impact sur la topographie apparaît faible.

4.1.3 Impact sur les sols

L'impact du projet en phase travaux sur les sols est jugé direct temporaire faible.

L'impact du projet en phase d'exploitation sur les sols est jugé faible.

4.1.4 Impact sur les masses d'eau souterraines

L'impact du projet sur les écoulements naturels en phase travaux et en phase d'exploitation est jugé direct, temporaire, très faible.

L'impact du projet sur les risques de pollution accidentelle des masses d'eau souterraines en phase travaux est jugé direct, temporaire, modéré.

L'impact du projet sur les risques de pollution diffuse des masses d'eau souterraines en phase d'exploitation est jugé nul.

4.1.5 Impact sur les masses d'eau superficielles

L'impact du projet sur les écoulements naturels en phase travaux et en phase d'exploitation est jugé direct, temporaire, très faible.

L'impact du projet sur les risques de pollution accidentelle des masses d'eau superficielles en phase travaux est jugé direct, temporaire, modéré.

L'impact du projet sur les risques de pollution diffuse des masses d'eau superficielles en phase d'exploitation est jugé nul.

Pour plus d'informations : 9.2. Impacts bruts – Milieu physique p.166 de l'étude d'impact.

4.2 Impacts – Milieu humain

4.2.1 Impact sur l'emploi et les retombées locales

En termes d'activités et donc, potentiellement, de création ou de maintien d'emplois, l'impact du projet en phase travaux est temporaire positif, faible et contribue à l'économie locale.

L'impact du projet sur les retombées locales est donc également positif, modéré en phase d'exploitation.

4.2.2 Impacts sur les activités agricoles

Sans le projet photovoltaïque, les parcelles encore ouvertes vont progressivement se renfermer, ne laissant plus aucune opportunité de reconquête pour le pâturage. Avec la mise à disposition du site et l'adaptation du design de la centrale au bien-être animal (hauteur sous panneaux notamment et les équipements tels que des abreuvoirs) à des éleveurs en transhumance, l'impact sur l'économie et les pratiques agricoles est jugé positif modéré.

4.2.3 Impacts sur les activités de loisirs

L'impact du projet sur les activités de loisirs notamment la chasse est jugé modéré.

4.2.4 Impacts sur le trafic routier

En phase travaux, l'impact du projet sur le trafic routier est jugé temporaire faible.

En phase d'exploitation, l'impact du projet sur le trafic routier est jugé nul.

4.2.5 Raccordement au réseau électrique

Les travaux de raccordement auront un impact prévisible très faible. Par ailleurs, une fois raccordée, la centrale, d'une production annuelle de près de 28 164 MWh/an, intégrera au réseau l'équivalent de la consommation de 10 807 habitants (un habitant se chauffant à l'électricité consommant environ 2606 kWh/an) en énergie renouvelable. Cet impact est direct positif faible.

4.2.6 Impacts du projet sur la santé

Impact du projet sur la qualité de l'air

En phase travaux, l'impact du projet sur la qualité de l'air est jugé temporaire très faible.

En phase d'exploitation, l'impact du projet sur la qualité de l'air est jugé nul.

Impact du projet sur l'ambiance sonore

En phase travaux, l'impact du projet sur l'ambiance sonore est jugé temporaire faible.

En phase d'exploitation, l'impact du projet sur l'ambiance sonore est jugé nul.

Danger dû à l'électricité

Les risques électriques liés au projet photovoltaïque sont nuls.

4.2.7 Impacts du projet sur la sécurité

Le risque incendie

En termes de propagation du feu, les risques sont modérés au sein d'une centrale photovoltaïque. Cependant, le projet prévoit la mise en place de deux citernes et de plusieurs extincteurs de classe B au niveau des postes électriques. De plus, le secteur d'implantation n'a aucun aléa feu de forêt. Le projet a un risque incendie faible.

Danger dû à la foudre

Les risques liés à la foudre au sein de la centrale photovoltaïque sont très faibles.

Danger dû à l'arrachage d'une structure

Dans le cas très peu probable de l'arrachage d'une structure pour cause de vent exceptionnel, la zone de risque est ainsi circonscrite à l'espace de la centrale photovoltaïque. L'impact est donc jugé très faible.

4.2.1 Impacts sur la circulation aérienne

La faible réflectance des panneaux solaires n'aura aucune conséquence sur la circulation aérienne.

Pour plus d'informations : 9.3. Impacts bruts – Milieu humain p.170 de l'étude d'impact.

4.3 Impacts – Paysage et patrimoine culturel

4.3.1 Impacts sur le paysage « perçu » et « vécu »

Les incidences sur le paysage « perçu » depuis la RD 20 est faible comme pour le paysage « vécu » depuis Puylaroque. Pour le paysage « vécu » depuis Foury, l'impact est jugé modéré.



Figure 9 : Vue actuelle (à gauche) et projetée sur la centrale solaire (à droite) depuis le chemin venant de Foury, longeant la partie Sud du site © 3D vision

4.3.1 Impacts sur le paysage de loisirs

L'impact sur le paysage de loisirs est considéré comme fort depuis les sentiers de randonnée bordant et traversant le site.

4.3.1 Impacts sur le paysage culturel

L'impact sur le paysage culturel peut donc être considéré comme modéré.

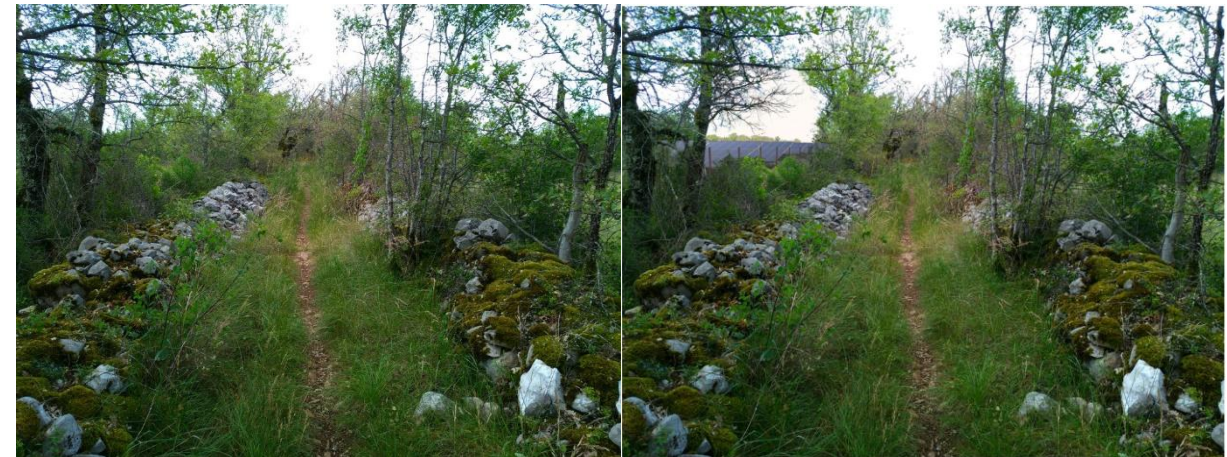


Figure 10 : Vue actuelle (à gauche) et projetée sur la centrale solaire (à droite) depuis le chemin central, vers le Nord © 3D vision

Pour plus d'informations : 9.4. Impacts bruts – Paysage et patrimoine culturel p.176 de l'étude d'impact.

4.4 Impacts – Milieu naturel

4.4.1 Impacts en phase travaux

Impacts sur les habitats naturels

En phase travaux, le projet entraînera donc la destruction définitive de 1,58 ha d'habitats naturels (dont 1,01 ha d'habitats d'intérêt communautaire) au droit des pistes lourdes (1,54 ha sur 4,24 ha de pistes), des bâtiments (289 m² au total pour 13 postes de transformation et de conversion et 2 postes de livraisons) et des 2 citernes (206 m²). Cette destruction concerne 1,01 ha d'habitat d'intérêt communautaire.

Il entraînera également la destruction par conversion de 24,13 ha d'habitats naturels (dont 14,29 ha d'habitats d'intérêt communautaire) au droit de l'installation des panneaux photovoltaïques.

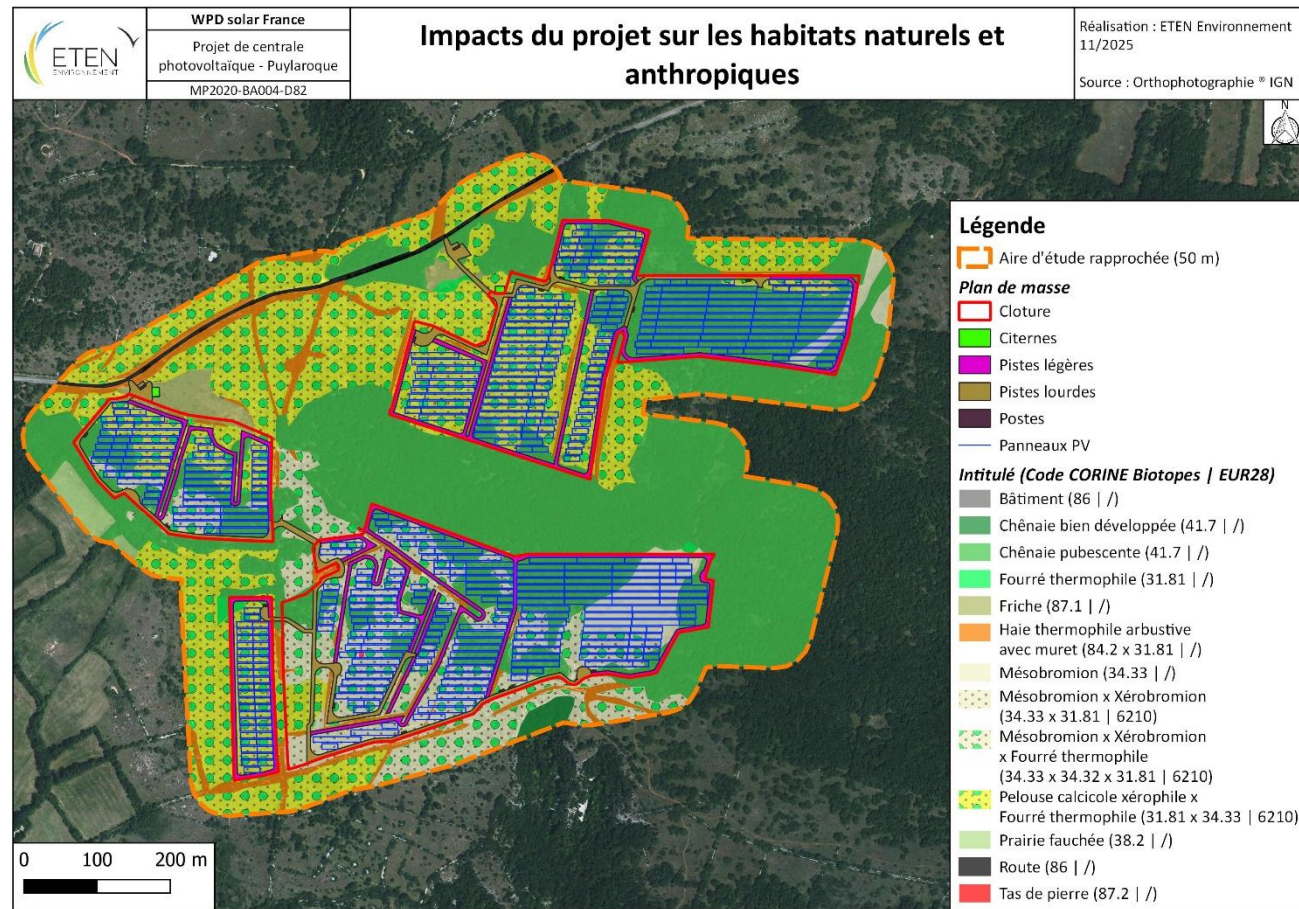
Le défrichement correspondra à l'ouverture initiale des milieux concernés par la centrale photovoltaïque. La surface soumise à une demande d'autorisation de défrichement est de 13,09 ha au total.

Cet impact direct est jugé négatif, permanent modéré au regard des habitats concernés.

En phase travaux, le projet entraînera l'altération de 2,63 ha d'habitats naturels et anthropiques sur l'ensemble de l'emprise clôturée par le passage répété des engins de chantier durant les phases de terrassement, de creusement des tranchées, d'installation des pieux ... Cette altération concerne 0,51 ha d'habitats d'intérêt communautaire. Cependant, cette altération est temporaire et le milieu sera tout de même maintenu sous les panneaux.

Cet impact direct est jugé négatif, temporaire et modéré au regard des habitats et des surfaces concernées.

Le risque d'altération d'habitats naturels et anthropiques aux abords du projet constitue un impact indirect, négatif, temporaire et modéré considérant l'enjeu des habitats concernés.



Carte 7 : : Impacts du projet sur les habitats naturels et anthropiques

Impacts sur la flore

En phase travaux, le projet entraînera la destruction directe de la flore sur 1,58 ha au droit des pistes lourdes (1,54 ha), des bâtiments (289 m² au total pour 13 postes de transformation et de conversion et 2 postes de livraisons) et des 2 citernes (206 m²).

Il entrainera également la destruction de la flore arbustive et arborée sur 24,13 ha ainsi que de la flore herbacée sur 2,63 ha au droit de l'installation des panneaux photovoltaïques.

Le défrichement correspondra à l'ouverture initiale des milieux concernés par la centrale photovoltaïque. La surface à défricher est de 13,09 ha au total.

Cet impact direct est jugé négatif, permanent et faible au regard de la flore concernée.

En phase travaux, le projet entraînera un risque d'altération de la flore au sein de l'emprise clôturée (28,10 ha). Cet impact direct est jugé négatif, temporaire et modéré au regard de la flore concernée.

Impacts sur les zones humides

Aucune zone humide n'a été identifiée au sein de l'emprise du projet. Il n'existe donc aucun impact.

Impacts sur la faune

La phase de chantier aura donc un impact modéré sur la faune et notamment sur les espèces possédant une faible capacité de fuite (insectes, reptiles (dont Lézard ocellé), petits mammifères, juvéniles, ...) et sur les espèces nocturnes (Engoulevent d'Europe et Chiroptères) en cas de travaux nocturnes. L'impact est jugé modéré.

Le projet de création de la centrale photovoltaïque induit un certain nombre d'impacts sur les habitats d'espèces, principalement lors de la phase de défrichement initiale. La destruction de ces milieux est à relativiser compte tenu de la capacité de report de la faune sur les parcelles adjacentes. En effet, de nombreux habitats favorables au cortège d'espèces faunistique se retrouvent à proximité du site. Néanmoins, la création de la centrale aura un impact général modéré sur la faune, notamment dû au risque de mortalité accidentelle directe des individus et de la dégradation/destruction des habitats d'espèces. Le Lézard ocellé et les reptiles en général sont concernés de manière prioritaire.

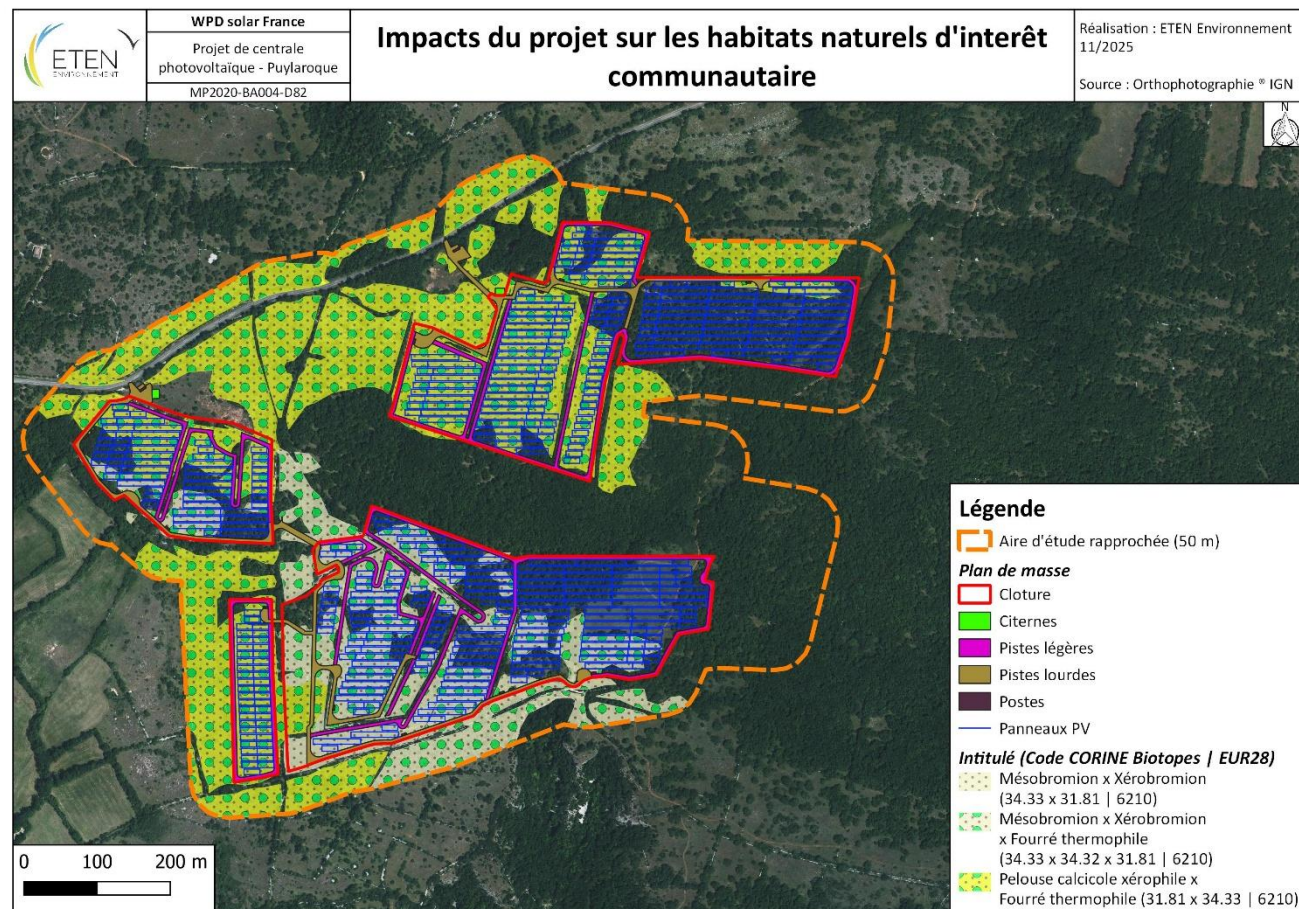
Du fait de la situation du site, l'effet de coupure des cheminements pour la faune restera faible pour les grands mammifères, ces derniers pouvant circuler en périphérie de la zone d'implantation et nul pour la petite faune.

4.4.2 Impacts en phase exploitation

Impacts sur les habitats naturels

En phase d'exploitation, l'entretien du site aura un impact direct négatif, temporaire, très faible sur les habitats naturels.

En phase d'exploitation, l'effet de l'ombrage sur les habitats naturels est jugé négatif, permanent, très faible.



Carte 8 : Plan de masse et impacts sur les habitats d'intérêt communautaire

Impacts sur la flore

En phase d'exploitation, l'entretien du site aura un impact direct négatif, temporaire, très faible sur la flore.

En phase d'exploitation, l'effet de l'ombrage sur la flore est jugé négatif, permanent, très faible.

Impacts sur la faune

En phase d'exploitation, les seules interventions sur le site seront limitées aux opérations de maintenance et d'entretien extensif de la végétation, offrant ainsi une relative tranquillité pour la faune mais induisant de potentiels risques de mortalité, notamment pour les reptiles. Les habitats d'espèces pendant la phase d'exploitation seront des milieux ouverts favorables à un cortège d'espèce globalement similaire à l'état initial, en moindre abondance.

L'impact sur la continuité écologique pour les grands mammifères est faible et celui sur la petite faune est nul.

L'impact sur la fonctionnalité écologique du site est ainsi jugé faible.

Impacts du raccordement

Le raccordement se fera le long des voies. Ainsi, l'incidence de cette opération sur les différents compartiments de l'environnement est jugée faible.

Impacts du défrichement

Le site subira un défrichement initial sur 13,09 ha. Cette opération sera la plus impactante sur le site.

Comme évoqué précédemment, les impacts du défrichement sont considérés comme modérés sur les habitats naturels notamment sur certains habitats d'intérêt communautaire présentant un faciès arbustif. Concernant la flore présente, l'impact est considéré faible.

Concernant la faune, les impacts diffèrent en fonction des taxons concernés et des habitats qu'ils occupent. Les espèces landicoles fréquentant les milieux arbustifs subiront les plus forts impacts (Alouette lulu, Engoulevent, oiseaux de milieux arbustifs, reptiles, ...). Les chauves-souris seront également impactées. L'incidence sur les autres espèces demeurera limitée.

A noter que le secteur de Puylaroque et plus généralement le Quercy subissent un enrichissement des pelouses et prairies lié à la déprise pastorale. Les faciès arbustifs et arborés deviennent dominants au détriment des milieux ouverts, plus intéressants du point de vue de la biodiversité. Ainsi, les incidences du défrichement à une échelle locale demeurent globalement réduites car des habitats similaires sont présents à proximité et permettent le report des espèces. De plus, cela contribue à rouvrir le milieu, donc à diversifier les faciès et donc proposer une mosaïque d'habitats intéressantes.

Pour plus d'informations : 9.5. Impacts bruts – Milieu naturel p.187 de l'étude d'impact.

4.5 Les impacts cumulés avec d'autres projets connus

Le projet porté par WPD sur la commune de Puylaroque est susceptible d'avoir des effets cumulés avec les 3 autres projets situés dans un rayon de 10 km. Sur le paysage et l'eau potable, les incidences cumulées sont considérées comme faible.

Sur le milieu naturel, des incidences cumulées significatives (modérées ou fortes) sont constatées pour les habitats d'intérêt communautaires (les pelouses thermophiles) et pour les espèces animales associées, notamment les oiseaux (Alouette lulu, Engoulevent d'Europe) et les reptiles (dont le Lézard ocellé). De ce fait, WPD a renforcé les mesures d'évitement en revoyant son plan de masse et de réduction en intégrant des mesures de réduction ciblées dans un nombre suffisant. De plus, une mesure d'accompagnement est intégrée pour maintenir et favoriser ces espèces à proximité de la centrale de Puylaroque.

Enfin, les plantes protégées ou patrimoniales sont évitées ou touchées de manière marginale. Les autres espèces animales subissent des incidences cumulées limitées compte-tenu des habitats concernés et des mesures d'évitement et de réduction mises en place dans chacun des projets.

Pour plus d'informations : 9.6. Les impacts cumulés avec d'autres projets connus p. 204 de l'étude d'impact.

4.6 Les impacts sur les sites Natura 2000

Etant donné l'éloignement du site prévu avec les sites Natura 2000 et l'absence de connexion directe, le projet a un impact jugé faible sur ces derniers lors de la phase de chantier et de la phase d'exploitation. D'autre part, les menaces qui pèsent sur le site Natura 2000 comme l'embroussaillage menacent également les habitats du site de Puylaroque.

Pour plus d'informations : 9.7. Les impacts sur les sites Natura 2000 p. 208 de l'étude d'impact.

5 Mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts négatifs du projet et impacts résiduels

5.1 Mesures d'évitement

Dans le cadre de la conception du projet, trois mesures d'évitements ont été intégrées au projet :

- **ME 1** : Préservation de l'habitat d'intérêt communautaire ;
- **ME 2** : Evitement des zones boisées, des haies et des fourrés ;
- **ME 3** : Conservation des murets.

Pour plus d'informations : 9.8.1. Mesures d'évitement p.210 de l'étude d'impact.

5.2 Mesures de réduction

En complément des mesures d'évitement, des mesures visant à réduire les incidences prévisibles sur l'environnement seront mises en place :

Phase travaux :

- **MR 1** : Phasage des travaux hors période de reproduction ;
- **MR 2** : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation ;
- **MR 3** : Mise en place d'un itinéraire en phase travaux ;
- **MR 4** : Lutte contre les pollutions et les projections de poussière ;
- **MR 5** : Scarification ponctuelle des sols ;
- **MR 6** : Maintien du sol naturel ;
- **MR 7** : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

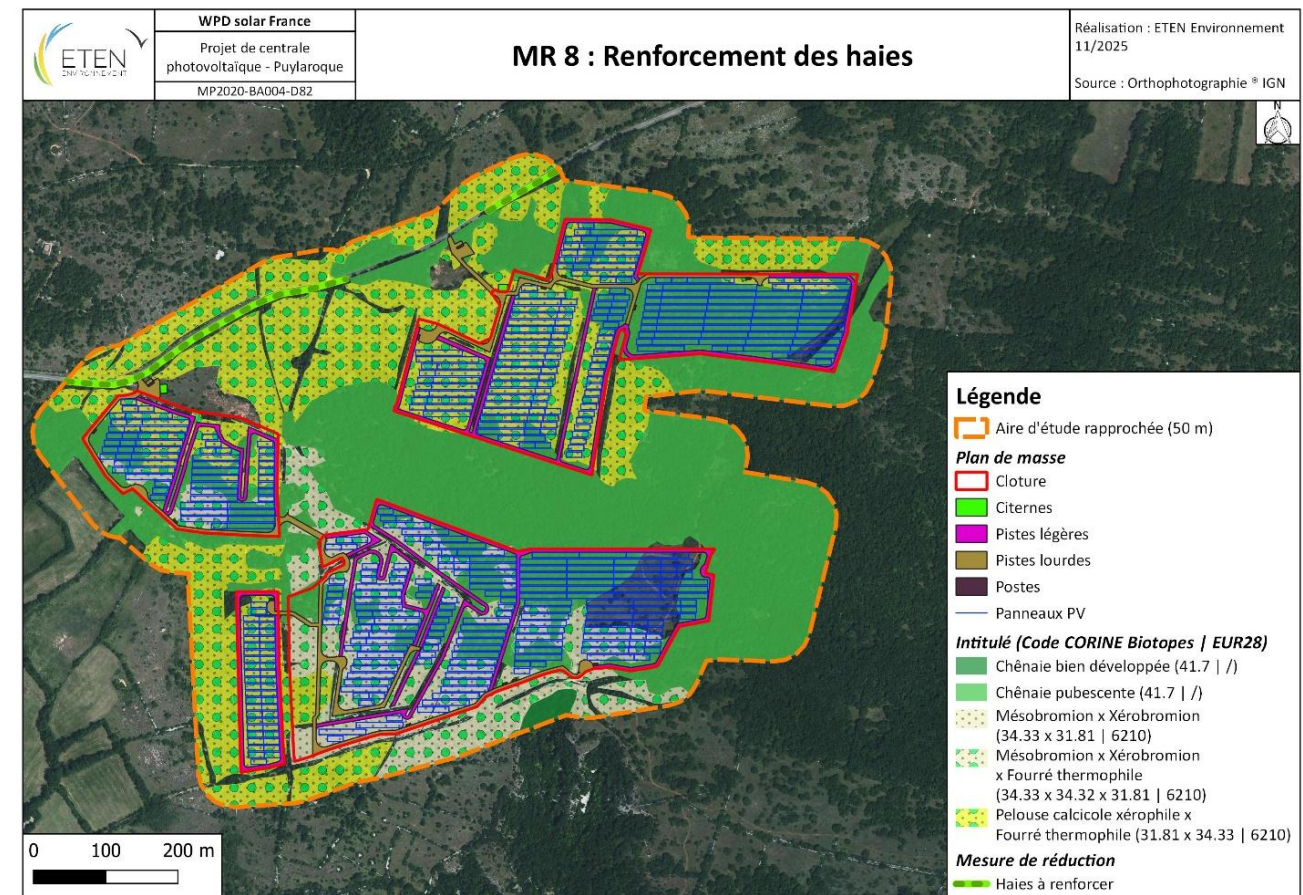
Phase exploitation :

- **MR 8** : Renforcement des haies ;
- **MR 9** : Gestion différenciée des milieux ouverts ;
- **MR 10** : Adaptations paysagères des bâtiments techniques ;
- **MR 11** : Installation de tas de pierres ;
- **MR 12** : Déplacement d'un point d'eau artificiel ;
- **MR 13** : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune et de maintenir l'identité paysagère du site

Phase démantèlement :

- **MR 14** : Réaménagement du site en fin d'exploitation ;
- **MR 15** : Création de panneaux pédagogiques

Pour plus d'informations : 9.8.2. Mesures de réduction p.213 de l'étude d'impact.



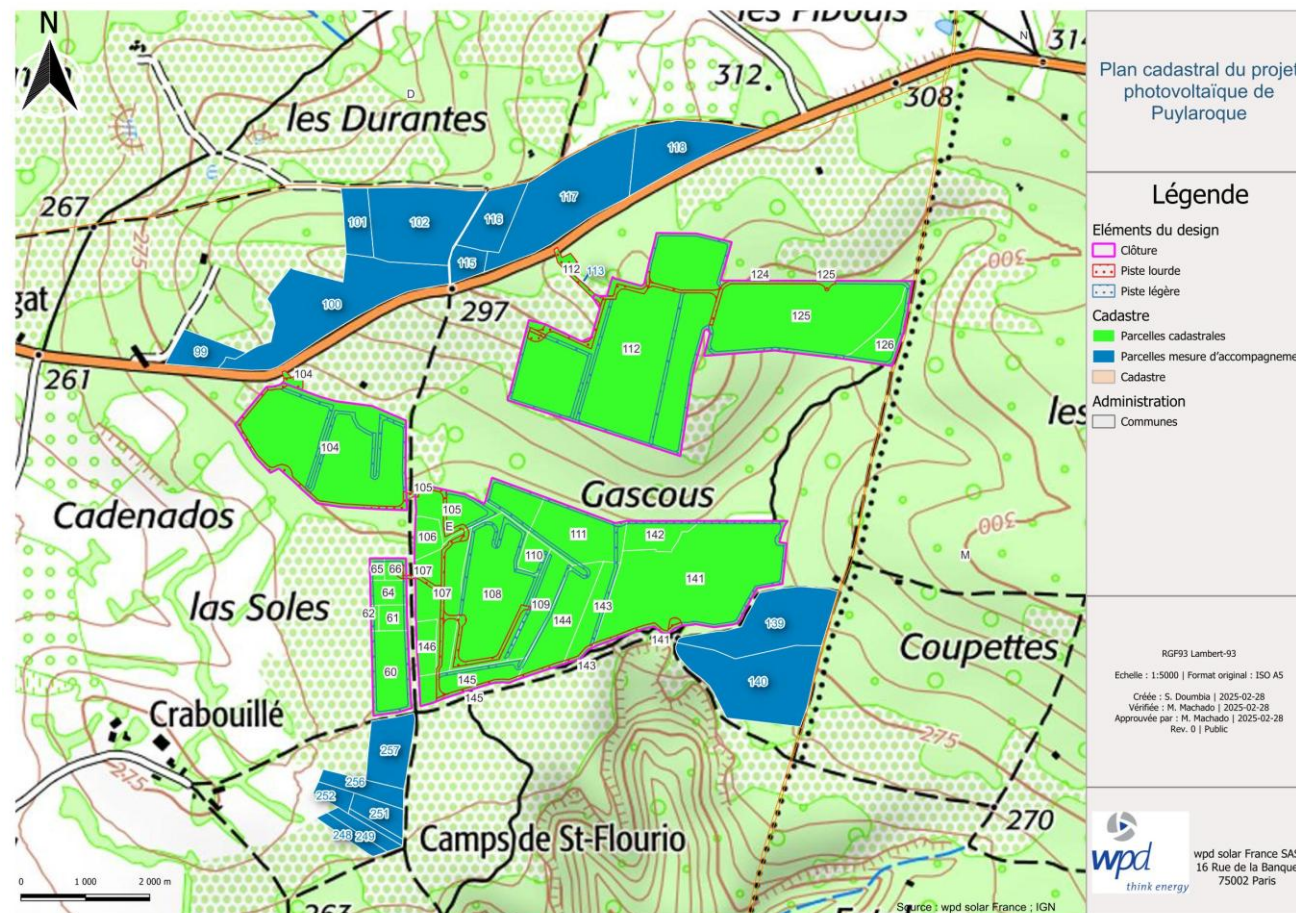
Carte 9 : Emplacement de la haie à renforcer

5.3 Mesures d'accompagnement

Le suivi accompagne la réalisation des projets aussi bien dans sa phase chantier que lors de son exploitation, des opérations d'entretien, et le cas échéant de son démantèlement.

De fait, il convient de préciser comment l'évaluation et le suivi des mesures envisagées est assuré. Cette évaluation et suivi passent par la mise en place d'indicateurs de suivi :

- **MA 1** : Suivi environnemental du chantier en phase construction et démantèlement ;
- **MA 2** : Suivi environnemental en phase d'exploitation ;
- **MA 3** : Mise en place d'un comité de suivi ;
- **MA 4** : Gestion favorable de parcelles en faveur de la biodiversité des milieux ouverts/semi-ouverts.



Carte 10 : Localisation des parcelles concernés par la mesure d'accompagnement

Pour plus d'informations : 9.10. Mesures d'accompagnement p.233 de l'étude d'impact.

5.4 Coûts des mesures environnementales

Tableau 3 : Coûts des mesures environnementales du projet

Mesures		Coût Projet
EVITEMENT	ME 1 : Préservation de l’habitat d’intérêt communautaire	Inclus dans le coût projet/travaux Pas de surcoût
	ME 2 : Evitement des zones boisées, des haies et des fourrés	
	ME 3 : Conservation des murets	
REDUCTION	MR 1 : Phasage des travaux hors période de reproduction	Inclus dans le coût travaux Passage d’un écologue sur site (1 journée) : 650 € HT
	MR 2 : Limitation de l’emprise des travaux et itinéraire de circulation	Inclus dans le coût travaux/ Pas de surcoût
	MR 3 : Mise en place d’un itinéraire en phase travaux	
	MR 4 : Lutte contre les pollutions et les projections de poussière	
	MR 5 : Scarification ponctuelle des sols	
	MR 6 : Maintien du sol naturel	
	MR 7 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	En parallèle de l’entretien (surcoût possible selon espèces)
	MR 8 : Renforcement des haies	Environ 20 €/ml soit 15 080 € pour 754 ml
	MR 9 : Gestion différenciée des milieux ouverts	Inclus dans le coût projet/travaux
	MR 10 : Adaptations paysagères des bâtiments techniques	Pierre sèche : entre 100 et 300 € le mètre linéaire. Soit entre 18 000 et 54 000 € H. T
	MR 11 : Installation de tas de pierres	500 € par installation soit 10 000 € H.T. pour 20 tas de pierres
	MR 12 : Déplacement d’un point d’eau artificiel	Inclus dans le coût travaux
	MR 13 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune et de maintenir l’identité paysagère du site	
	MR 14 : Réaménagement du site en fin d’exploitation	
	MR 15 : Création de panneaux pédagogiques	1 500 € H.T. par panneau Soit entre 4 500 € H.T. pour 3 panneaux
ACCOMPAGNEMENT	MA 1 : Suivi de travaux de construction (1 jour de préparation + 6 passages + 3 jours de rédaction + 1 jour de bilan)	11*650 € = 7 150 € H.T.

Mesures		Coût Projet
	MA 2 : Suivi environnemental en phase d’exploitation : 9 suivis soit 1 fois par an les 3 premières années, la cinquième année et tous les 5 ans pendant 25 ans - rédaction de l’état 0 du suivi (650 € H.T.) - 3 passages faune et 2 passages flore et (3 250 € H.T.) / année de suivi - rédaction du rapport de synthèse (1 300 € H.T.) / année de suivi	41 600 € H.T.
	MA 3 : Mise en place d’un comité de suivi	Inclus dans le coût projet / travaux
	MA 4 : Gestion favorables de parcelles en faveur des milieux herbacés thermophiles	0,73 €/m² soit environ 38 252 € pour un débroussaillage de l’ensemble des parcelles (hypothèse maximaliste) 500 € par installation soit 3 000 € H.T. pour six tas de pierres
	MA 1 : Suivi de travaux de démantèlement (2 passages soit 1 tous les trois mois + 2 jours de rédaction)	4*650 € = 2 600 € H.T.
	Total	176 832 € H.T.

Les coûts estimés concernant les mesures environnementales seront d’environ 176 832 € hors taxes sur 30 ans.

Tableau 4 : Calendrier des coûts des mesures mises en œuvre

Phase de chantier	Phase d’exploitation								
	N+1	N+2	N+3	N+5	N+10	N+15	N+20	N+25	N+30
132 632 €	5 200 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	7 150 €

5.5 Effets attendus des mesures d’évitement et de réduction à l’égard des impacts du projet

Après application des mesures d’évitement et de réduction, les impacts résiduels sont négatifs nuls à faibles, voire positifs faibles à modérés. Les mesures ER proposées permettent de réduire considérablement l’impact sur les habitats naturels, la flore, les zones humides et les habitats des espèces patrimoniales. En complément, les mesures d’accompagnement proposées permettent de pérenniser les espèces dans le secteur. Les incidences résiduelles ne sont donc pas significatives et le risque sur les populations d’espèces n’est pas caractérisé. Ainsi, il n’est pas jugé nécessaire de proposer des mesures de compensation et donc la rédaction d’un dossier de dérogation espèces protégées.

Tableau 5 : Effet attendus des mesures d'évitement et de réduction

THEMATIQUES	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL
					ÉVITEMENT	REDUCTION		
Milieu physique	Climat	Participation à la réduction des gaz à effet de serre	+	Faible	/	/	+	Faible
	Topographie	Très légers terrassements/nivellements au niveau de l'implantation des pistes et des bâtiments	/	Faible	/	MR 5 : Scarification ponctuelle des sols	-	Très faible
	Sols	Remaniements ponctuels du sol en phase travaux (pistes, bâtiments, tranchées de raccordement)	-	Faible	/	MR 6 : Maintien du sol à l'état naturel	-	Très faible
	Masses d'eau souterraines	Modification ponctuelle des écoulements en phase travaux	-	Très faible	/	MR 2 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 3 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux	-	Très faible
		Risque de pollution accidentelle liée aux engins de chantier en phase travaux	-	Modéré	/		-	Très faible
		Risque pour les périmètres de captage d'eau potable en phase de chantier	-	Très faible			-	Très faible
		Risque de pollution diffuse en phase d'exploitation	/	Nul	/	/	/	Nul
		Risque pour les périmètres de captage d'eau potable en phase d'exploitation	/	Nul	/	/	/	Nul
	Masses d'eau superficielles	Modification ponctuelle des écoulements en phase travaux	-	Très faible	/	MR 2 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation	-	Très faible
		Risque de pollution accidentelle liée aux engins de chantier en phase travaux	-	Modéré	/	MR 3 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux	-	Faible
		Risque de pollution diffuse en phase d'exploitation	/	Nul	/	/	/	Nul
Milieu humain	Emploi et retombées locales	Création et/ou maintien d'emplois en phase travaux	+	Faible	/	/	+	Faible
		Retombées locales en phase travaux	+	Faible	/	/	+	Faible
		Retombées locales en phase d'exploitation	+	Modéré	/	/	+	Modéré

Tableau 5 : Effet attendus des mesures d'évitement et de réduction								
THEMATIQUES	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL
					ÉVITEMENT	REDUCTION		
	Activités agricoles	Pas de vocation agricole	/	Nul	/	/	/	Nul
		Adaptation pour permettre le pâturage ovin	+	Modéré	/	/	+	Modéré
	Trafic routier	Légère augmentation du trafic sur la RD20 en phase travaux	-	Faible	/	/	-	Faible
		Trafic réduit en phase d'exploitation	/	Nul	/	/	/	Nul
	Réseau électrique	Intégration au réseau d'une nouvelle source d'énergie renouvelable	+	Faible	/	/	+	Faible
	Activités de loisirs	Impacts sur les activités de loisirs : Chasse, Randonnée	-	Modéré	/	MR 15 : Création de panneaux pédagogiques	-	Faible
	Santé	Risque de dégradation de la qualité de l'air en phase travaux	-	Très faible	/	MR 4 : Lutte contre les pollutions et les projections de poussière	-	Très faible
		Risque de dégradation de la qualité de l'air en phase d'exploitation	/	Nul	/	/	/	Nul
		Risque de dégradation de la qualité de l'ambiance sonore en phase travaux	-	Faible	/	/	-	Faible
		Risque de dégradation de la qualité de l'ambiance sonore en phase d'exploitation	/	Nul	/	/	/	Nul
		Dangers de l'électricité sur la santé humaine	/	Nul	/	/	/	Nul
		Risque lié aux sites et sols pollués et installations classées	/	Nul	/	/	/	Nu
	Sécurité	Risque incendie	-	Faible	/	/	-	Faible
		Risque lié à la foudre	-	Très faible	/	/	-	Très faible

Tableau 5 : Effet attendus des mesures d'évitement et de réduction								
THEMATIQUES	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL
					ÉVITEMENT	REDUCTION		
		Risque lié à l'arrachage d'une structure	-	Très faible	/	/	-	Très faible
		Réflectance des panneaux solaires (circulation aérienne)	/	Nul	/	/	/	Nul
Milieu paysager	Paysage perçu et vécu	Paysage « vécu » depuis le lieu-dit Foury	-	Modéré	ME 2 : Evitement des zones boisées, des haies et des fourrés ME 3 : Conservation des murets	MR 6 : Maintien du sol à l'état naturel	-	Faible
		Paysage « perçu » depuis la RD 20 et paysage « vécu » depuis le village de Puylaroque	-	Faible		MR 7 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	-	Très faible
	Paysage de loisirs	Activités à proximité : chasse, randonnée ...	-	Fort		MR 8 : Renforcement des haies MR 10 : Adaptations paysagères des bâtiments techniques	-	Faible
	Paysage culturel	Présence d'éléments patrimoniaux à proximité du site et visibles depuis celui-ci	-	Modéré		MR 13 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune et de maintenir l'identité paysagère du site MR 15 : Création de panneaux pédagogiques	-	Faible
Milieu naturel	Habitats naturels	Phase chantier : Destruction de 1,58 ha d'habitats naturels, Conversion de 24,13 ha d'habitats naturels, Altération de 2,63 ha d'habitats naturels	-	Modéré	ME 1 : Préservation de l'habitat d'intérêt communautaire ME 2 : Evitement des zones boisées, des haies et des fourrés	MR 2 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation	-	Faible
		Altération d'habitats naturels aux abords du projet en phase travaux	-	Modéré		MR 3 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux	-	Faible
		Altération des habitats naturels en phase d'exploitation (fauche)	-	Très faible		MR 4 : Lutte contre les pollutions et les projections de poussière	-	Faible
		Effet de l'ombrage des panneaux sur les habitats naturels	-	Très faible		MR 5 : Scarification ponctuelle des sols	-	Très faible
	Flore	Phase chantier : Destruction de la flore sur 1,58 ha, Destruction de la flore arbustive et arborée sur 24,13 ha,	-	Faible		MR 6 : Maintien du sol à l'état naturel	-	Très faible
						MR 7 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes MR 8 : Renforcement des haies	-	Très faible

Tableau 5 : Effet attendus des mesures d'évitement et de réduction								
THEMATIQUES	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL
					ÉVITEMENT	REDUCTION		
		Altération de la flore sur 2,63 ha				MR 9 : Gestion différenciée des milieux ouverts		
		Altération de la flore aux abords du projet en phase travaux	-	Faible			-	Très faible
		Risque de propagation d'espèces invasives en phase travaux	-	Faible			-	Très faible
		Altération de la flore en phase d'exploitation	-	Très faible			-	Très faible
		Effet de l'ombrage des panneaux sur la flore	-	Très faible			-	Très faible
	Zones humides	Aucune zone humide identifiée au sein du projet	-	Nul	/	/	-	Nul
	Faune (espèces et habitats)	Phase de chantier						
		Perturbation des activités vitales	-	Modéré	ME 1 : Préservation de l'habitat d'intérêt communautaire ME 2 : Evitement des zones boisées, des haies et des fourrés ME 3 : Conservation des murets	MR 1 : Phasage des travaux hors période de reproduction MR 2 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 3 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux MR 5 : Scarification ponctuelle des sols MR 6 : Maintien du sol naturel MR 8 : Renforcement des haies MR 9 : Gestion différenciée des milieux ouverts MR 10 : Adaptations paysagères des bâtiments techniques MR 11 : Installation de tas de pierres MR 12 : Déplacement d'un point d'eau artificiel MR 13 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite	-	Faible

Tableau 5 : Effet attendus des mesures d'évitement et de réduction

THEMATIQUES	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL
					ÉVITEMENT	REDUCTION		
						faune et de maintenir l'identité paysagère du site MR 14 : Réaménagement du site en fin d'exploitation		
		Perturbation et destruction d'individus et d'habitats d'espèces (milieux ouverts) concernant l'Alouette lulu et l'Engoulevent d'Europe	-	Modéré		MR 1 : Phasage des travaux hors période de reproduction MR 2 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 3 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux MR 5 : Scarification ponctuelle des sols MR 6 : Maintien du sol naturel MR 14 : Réaménagement du site en fin d'exploitation	-	Très Faible
		Perturbation et destruction d'individus et d'habitats d'espèces (milieux boisés et ouverts, fourrés, haies) concernant le Chardonneret élégant, la Fauvette passerinette, la Huppe fasciée, le Petit duc scops, la Tourterelle des bois et le Verdier	-	Modéré			-	Très faible
		Perturbation et destruction d'individus et d'habitats d'espèces (ensemble du site) concernant le Gobemouche noir, l'Hirondelle rustique et le Pipit farlouse	-	Faible			-	Très faible
		Perturbation des individus et destruction des habitats d'alimentation des rapaces (Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir)	-	Faible			-	Très faible
		Destruction d'habitats d'espèces et perturbation des individus concernant les Mammifères	-	Modéré (Grand mammifères)			-	Faible
				Faible (Petits mammifères)				Très faible
		Perturbation des Chiroptères (altération des axes de transit et des milieux de chasse)	-	Modéré			-	Faible
		Destruction d'habitats d'espèces et d'individus concernant les Reptiles	-	Modéré à fort (Lézard ocellé)			-	Faible
		Altération d'un habitat peu favorable à la reproduction des amphibiens et destruction ponctuelle d'individus	-	Faible			-	Très faible
		Destruction d'individus et d'habitats d'espèces (milieux ouverts) concernant les insectes	-	Modéré		MR 3 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux MR 14 : Réaménagement du site en fin d'exploitation	-	Très faible

Tableau 5 : Effet attendus des mesures d'évitement et de réduction										
THEMATIQUES	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL		
					ÉVITEMENT	REDUCTION				
		Phase d'exploitation								
		Effet du parc sur l'Alouette lulu et l'Engoulevent d'Europe	-	Faible	ME 1 : Préservation de l'habitat d'intérêt communautaire ME 2 : Evitement des zones boisées, des haies et des fourrés ME 3 : Conservation des murets	MR 5 : Scarification ponctuelle des sols MR 6 : Maintien du sol naturel MR 8 : Renforcement des haies MR 9 : Gestion différenciée des milieux ouverts MR 10 : Adaptations paysagères des bâtiments techniques MR 11 : Installation de tas de pierres MR 12 : Déplacement d'un point d'eau artificiel MR 13 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune et de maintenir l'identité paysagère du site MR 14 : Réaménagement du site en fin d'exploitation	/	Nul		
		Effet du parc en phase exploitation sur les habitats d'alimentation des rapaces (Circaète Jean-le-Blanc)	-	Faible			-	Faible		
		Perturbation et destruction d'individus et d'habitats d'espèces (milieux boisés, fourrés, haies) concernant le Chardonneret élégant, la Fauvette passerinette, le Petit duc scops, la Tourterelle des bois et le Verdier	-	Modéré			-	Faible		
		Effet du parc en phase exploitation sur les habitats favorables au Gobemouche noir, à l'Hirondelle rustique et au Pipit farlouse	/	Nul			/	Nul		
		Effet du parc sur les Mammifères (grande faune)	-	Faible			-	Faible		
		Effet du parc sur les Mammifères en phase exploitation (petite faune)	/	Nul			/	Nul		
		Effet du parc sur les Chiroptères en phase exploitation	-	Faible			-	Faible		
		Effet du parc sur les reptiles en phase exploitation	-	Faible			/	Nul		
		Effet du parc sur les amphibiens en phase d'exploitation	/	Nul			/	Nul		
		Effet du parc sur l'entomofaune en phase exploitation	-	Faible			-	Faible		
	Fonctionnalités écologiques	Coupure du cheminement pour la petite faune en phase de chantier et d'exploitation	-	Faible			ME 1 : Préservation de l'habitat d'intérêt communautaire ME 2 : Evitement des zones boisées, des haies et des fourrés ME 3 : Conservation des murets	MR 8 : Renforcement des haies MR 9 : Gestion différenciée des milieux ouverts MR 10 : Adaptations paysagères des bâtiments techniques MR 11 : Installation de tas de pierres MR 12 : Déplacement d'un point d'eau artificiel MR 13 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite	-	Très faible
		Coupure du cheminement pour la grande faune (mammifères) en phase de chantier et d'exploitation	-	Faible					-	Faible
		Maintien de la fonctionnalité écologique de l'aire d'étude (Réservoir biologique de milieux boisés et ouverts)	-	Faible					-	Très faible

Tableau 5 : Effet attendus des mesures d'évitement et de réduction								
THEMATIQUES	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL
					ÉVITEMENT	REDUCTION		
						faune et de maintenir l'identité paysagère du site MR 14 : Réaménagement du site en fin d'exploitation		

6 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L’AFFECTATION DES SOLS DEFINIE PAR LE DOCUMENT D’URBANISME OPPOSABLE ET ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

Le projet de centrale solaire sur la commune de Puylaroque est compatible avec :

- Le règlement de la carte communale de Puylaroque
- Les objectifs du PADD du SCoT Midi-Quercy ;
- Le SRCAE et le SRCE Midi Pyrénées
- Le SDAGE Adour-Garonne.

Pour plus d’informations : 10. Compatibilité du projet avec l’affectation des sols définie par le document d’urbanisme opposable et articulation avec les plans, schémas et programmes p.238 de l’étude d’impact.